



Investir dans les populations rurales

Sénégal

Projet d'appui à l'insertion des jeunes ruraux agripreneurs (Agri-jeunes Tekki Ndawñi)

Rapport de supervision

Dates de mission: 16 au 31 mai 2022

Date du document: 22/07/2022

Identifiant du projet 2000002342

Numéro du rapport: 6175-SN

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Sigles et acronymes

ANCAR	Agence nationale de conseil agricole et rural
ANIDA	Agence nationale d'insertion et de développement agricole
ANPEJ	Agence nationale pour la promotion de l'emploi des jeunes
ARD	Agence régionale de développement
ASC	Association sportive et culturelle
BAD	Banque africaine de développement
CNCR	Conseil national de concertation et de coopération des ruraux
CNJS	Conseil national des jeunes du Sénégal
CNP	Comité national de pilotage
COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
CRSE	Comité régional de Suivi environnemental et social
DER	Délégation générale à l'entrepreneuriat rapide
DODP	Direction de l'ordonnancement des dépenses publiques
DRF	Demande de remboursement de fonds
EF	Exploitation familiale
FCFA	Franc de la communauté financière d'Afrique
FIDA	Fonds international de développement agricole
IFP	Institutions financières partenaires
IPAR	Initiative prospective agricole et rurale
ITA	Institut de technologie alimentaire
MAER	Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural
MC	Mutuelle de cautionnement
MFB	Ministère des finances et du budget
OFNP	Office national de formation professionnelle
ONG	Organisation non-gouvernementale
OP	Organisation paysanne / Organisation de producteurs
OTM	Opérateurs de téléphonie mobile
PAFA-E	Projet d'appui aux filières agricoles- Extension
PARFA	Projet d'appui à la résilience des filières agricoles
PIP	Point d'information de proximité
PPM	Petit périmètre maraîcher
PROVALE-CV	Projet de valorisation des eaux pour le développement des chaînes de valeur
PTBA	Programme de travail et budget annuels
PTF	Partenaire technique et financier
RAF	Responsable administratif et financier
RPM	Responsable en passation de marché
RSE	Responsable de suivi-évaluation
SSE	Système de suivi-évaluation
TIC	Technologie de l'information et de la communication
TTC	Toute taxe comprise
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UCP	Unité de coordination du projet
USD	Dollar des Etats-Unis d'Amérique
ZC	Zone de concentration

A. Aperçu du projet

Région:	Afrique de l'Ouest et du Centre	Niveau de risque du projet:	Pas à risque
Pays:	Sénégal	Catégorie environnementale et sociale:	Moderate
Nom du projet:	Projet d'appui à l'insertion des jeunes ruraux agripreneurs (Agri-jeunes Tekki Ndawñi)	Classification du risque climatique (PESEC):	High
N° du projet:	200002342	Institution chargée de l'exécution:	Ministère de l'Agriculture
Type de projet:	Crédit et Services Financiers	Institution chargée de la mise en oeuvre:	Ministère de l'Agriculture
Chargé de Programme Pays:	Benoit THIERRY		
Coordonnateur du projet:	Pas encore disponible		
Zone du projet:	Regions de Louga, Thies, Kaolack, Kaffrine, Fatick , Diourbel, Sedhiou et Ziguinchor		

Date d'approbation:	12/09/2019	Date de réception du dernier rapport d'audit:	27/06/2022
Date de signature:	19/10/2019	Date de la dernière mission de supervision/d'appui à la mise en oeuvre:	31/05/2022
Date d'entrée en vigueur:	16/09/2019	Nombre de missions de supervision/d'appui à la mise en oeuvre:	5
Date d'éligibilité aux décaissements:	04/12/2020	Nombre de prolongations:	0
Date du premier décaissement:	21/04/2020	Délai d'entrée en vigueur:	0 mois
Date de la revue à mi-parcours:	Pas encore disponible		
Date d'achèvement prévue:	30/09/2025		
Date d'achèvement actuelle:	30/09/2025		
Clôture financière:	Pas encore disponible		

Financement total du projet

Répartition du financement FIDA	IFAD	\$51,863,209
	IFAD	\$7,152,794
	IFAD	\$3,523,018
Répartition du financement national	National Government	\$7,210,000
	Beneficiaries	\$5,945,000
Répartition du cofinancement	Rural Poor Stimulus Facility	\$551,744
	Rural Poor Stimulus Facility	\$451,703
	African Development Bank	\$10,743,000
Financement total du projet:		\$94,287,656

Mission en cours

Dates de mission:	16 au 31 mai 2022
Jours sur le terrain:	17-28 mai 2022
Composition de la mission:	Equipe FIDA : Benoit Thierry, Directeur Pays; Semou Diouf, Chargé de Programme-pays, FIDA, Chef de mission, responsable volets suivi - evaluation et gestion des savoirs ; Lazare Hoton, FAO-CFIE, Coordonnateur technique ; Mame khary Diene, Consultante en entrepreneuriat rural ; Ndiaga Samb, Consultant en ciblage et genre ; Maam Suwadu Jimbira Sakho, spécialiste Environnement et climat, FIDA ; Oumou Wane Touré, Spécialiste en gestion financière, Consultante ; Konaré Dounamba, Spécialiste en passation de marchés, FIDA. Equipe nationale : Abdoulaye Didi Diouf, MEPC ; Saliou Fall, MAER ; Francis Diouf MAER ; Boubacar DRAME, CT MAER ; Seyni Diop, MFB ; Doudou Sankhare, Ministère de la jeunesse ; Mohamed Gueye, DHORT, Thiaw, DAPSA, Cheikh Ndiaye, ANPEJ ; Alioune Badara Diongue, CDJ CNCR, Sidy Ba, CNCR, Daffé Bayo, CNJS
Lieux visités:	Louga, Thiès, Diourbel, Fatick, Kaolack, Kaffrine, Sédhiou et Ziguinchor

B. Évaluation d'ensemble

Indicateur clé #1	Ø	Note	Indicateur clé #2	Ø	Note
Probabilité d'atteindre l'objectif de développement		4.0	Évaluation de la performance globale de l'exécution		4.0

Efficacité en matière de développement	4	Gestion du projet	4
Efficacité	4	Qualité de la gestion du projet	4
Ciblage et portée	4	Gestion des savoirs	4
Égalité des sexes et participation des femmes	4	Utilisation optimale des ressources	4
Productivité agricole	4	Cohérence entre le PTBA et les activités menées	4
Nutrition	4	Performance du système de suivi-évaluation	4
Adaptation aux changements climatiques	4	Exigences des normes sociales, environnementales et climatiques	4

Durabilité et transposition à plus grande échelle	4	Gestion et exécution financière	4
Institutions et participation à l'élaboration des politiques	4	Taux de décaissement acceptable	2
Établissement de partenariats	4	Qualité de la gestion financière	5
Capital humain et social et autonomisation	4	Qualité et ponctualité des audits	5
Qualité de l'engagement et retour d'information du groupe cible du projet	4	Fonds de contrepartie	4
Adaptabilité des prestataires de services	4	Conformité avec les clauses des prêts	4
Gestion de l'environnement et des ressources naturelles	4	Passation des marchés	4
Stratégie de retrait	4		
Potentiel de reproduction à plus grande échelle	4		

Pertinence	4
-------------------	----------

C. Objectifs de la mission et principales conclusions

Contexte et objectif principal de la mission

- La troisième mission de supervision du projet Agrijeunes intervient dans un contexte où l'emploi des jeunes au Sénégal enregistre un nouvel instrument de promotion avec la mise en œuvre récente du Programme d'urgence pour l'emploi et l'insertion socioéconomique des jeunes "XEYU NDAW NI" sur la période 2021-2023. Le projet Agrijeunes est aligné au pilier 4 de ce programme portant sur les « mesures de soutien à l'initiative privée » avec un volet visant à toucher plus de 130.000 bénéficiaires.
- Le contexte est également marqué par : (i) l'ancrage territorial des Pôles emplois et entrepreneuriat des femmes et des jeunes (PEEJF) dans les zones d'intervention du projet Agrijeunes élargissant ainsi les opportunités de partenariat de proximité en collaboration avec trois partenaires stratégiques (3 FPT, ANPEJ et DER/FJ)^[1] cohabitant avec le PEEJF au sein des espaces Sénégal services établis dans tous les départements du pays ; (ii) le début du partenariat du projet Agrijeunes avec la DER/FJ conformément au partenariat formalisé en 2021.
- La période sous revue porte sur l'exercice en cours jusqu'au 30 avril 2022 avec une rétrospective sur les progrès accomplis depuis la mission conjointe conduite en juillet de 2021 concluant sur une performance insatisfaisante avec un taux de décaissement de 4,08% au 30 juin 2021. Elle annonce la revue à mi-parcours initialement prévue vers la fin du troisième trimestre 2021 et l'achèvement imminent du don RPSF^[2] prévu en juin 2022.
- Après deux exercices sans résultat auprès du groupe-cible, l'Unité de coordination du projet a inscrit le Programme de travail et budget annuel (PTBA) 2022 sous le signe de l'accélération et de l'efficacité^[3] avec trois objectifs : (i) identifier et recentrer les interventions du projets dans les zones de concentration ; (ii) parachever la mise en place du dispositif de mise en œuvre du projet ; et (iii) impliquer et responsabiliser davantage les partenaires de mise en œuvre. La finalité était de sortir Agrijeunes de la catégorie de projets à problème où il s'était classé.
- La mission conjointe de supervision, conduite de 16 au 31 mai 2022, a évalué les progrès enregistrés depuis pendant la période sous revue au regard des standards de performance. Elle a fait la revue des recommandations formulées au terme de la mission de juillet 2021, examiné l'état de synergie avec PROVALE-CV et analysé la gestion administrative et financière du projet. Le programme de travail exécuté comprenait trois principales séquences :
 - Dakar (16 – 17 mai) : réunion de démarrage organisé au Ministère de l'économie, du plan et de la coopération (MEPC) ; rencontres avec les partenaires ANPEJ, DER-FJ, 3FPT, PROVALE-CV ;
 - Kaolack et régions de mise en œuvre (17 – 28 mai) : séance introductive avec l'Unité de coordination ; visites facilitées par la coordination et les antennes dans les régions du Nord, du Sud et Centre. Une restitution d'étape a été organisée le 27 mai en présence du Coordinateur intérimaire^[4] nommé par le Ministre de l'Agriculture conformément à la note de service 0084 du MAER en date du 25 mai 2022 ;
 - Dakar (28 – 31 mai) : préparation de l'aide-mémoire et restitution.
- La mission remercie les autorités sénégalaises au niveau central et dans les régions, l'équipe de coordination du projet Agrijeunes ainsi que les partenaires et bénéficiaires rencontrés pour leur intérêt, leur écoute et la qualité de leur participation aux activités de la supervision.
- ^[1] 3FPT : Fonds de Financement de la Formation professionnelle et technique ; ANPEJ : Agence nationale pour la promotion de l'emploi des jeunes DER/FJ : Délégation générale à l'entrepreneuriat rapide des femmes et des jeunes ;
- ^[2] Rural poor stimulus facility ou Mécanisme COVID-19 de relance en faveur des populations rurales pauvres.
- ^[3] L'Unité de coordination a intitulé le PTBA 2022 « l'accélération de la cadence de mise en œuvre du mécanisme d'appui »
- ^[4] En la personne de Souleymane Diop, Directeur régional du développement rural (DRDR) de Kaolack.

Principaux accords de mission et conclusions

- Les objectifs d'accélération et d'efficacité que s'est assignée l'Unité de coordination au titre de l'exercice 2022 ressortent à fin avril quasiment sans résultat en raison des retards importants qu'accusent le non-renouvellement des contrats de performance et la mise en place des nouvelles conventions. La principale réalisation d'impact probant sur les jeunes est à l'actif du partenariat avec la DER/FJ qui a mis en place un premier portefeuille de crédits à travers les institutions financières partenaires au profit de 141 agripreneurs, soit 9,4% de la cible visée en 2022^[1] pour cette catégorie de bénéficiaires. Le taux d'exécution financière du PTBA est seulement de 6,26% contre 7% au 30 juin 2021^[2]. L'essentiel des réalisations relève des coûts récurrents affectés prioritairement aux salaires et dépenses de fonctionnement à l'instar des tendances observées sur les PTBA 2020 et 2021 qui ont clôturé respectivement à 22,29% et 23,69% sans avoir déclenché le moindre indicateur de résultats dans les deux composantes d'opérations^[3]. Sur les ressources du FIDA, les taux de réalisations financières sont de 1% pour chacune de ces deux composantes contre 39% sur la composante gestion pour un taux de décaissement est de 8,34%. Trente-deux mois après l'entrée en vigueur du projet, sachant que le taux de référence pour un projet comparable est de l'ordre de 40%, la mission juge la performance d'Agrijeunes très insatisfaisante. Par ailleurs, la stagnation du projet en contreperformance sur trois exercices consécutifs l'enlève dans la zone rouge avec le statut de projet à problème chronique.
- Suite à la décision de nomination d'un coordonnateur intérimaire, la mission recommande à ce dernier d'**organiser dans les plus brefs délais, une rencontre avec tout le personnel du projet pour mettre en place un plan d'urgence et de relance basé sur les 10 mesures suivantes** :

Mesure urgente	Responsabilité	Date limite (2022)	Statut
Litiges liés aux contrats 1. <i>Diligenter le règlement des litiges contractuels en instance au niveau des tribunaux de kaolack et ziguichor</i>	Coord PI./RAF	15 juin	Convenue
Appropriation du projet par les acteurs 2. <i>Organiser un atelier d'appropriation du projet par les acteurs avec un focus sur le niveau de proximité</i>	Coord PI. SFPI & SCER et CA	30 juin	Convenue
Contrat avec les partenaires 3. <i>Renouveler les contrats de performance avec les partenaires</i>	Coord PI/UCP	30 juin	Convenue
Convention avec la DER/FJ 4. <i>Reconstituer les 500 millions passés par la DER/FJ en crédit à travers les IMF</i>	DER/FJ, Coord PI/ RAF	30 juin	Convenue

5. Recadrer le partenariat avec la DER/FJ tenant compte de la nature et de l'utilisation des ressources affectées destinées exclusivement aux jeunes en formation-insertion	Coord PI/DE/FFJ. SCER-SFPI-RAF	30 juin	Convenue
Convention avec 3FPT			
6. Formaliser la convention avec 3FPT, pour la coordination des activités de formation	Coord. SFPI	30 juin	Convenue
Maîtrise d'ouvrage déléguée aux partenaires			
7. Déléguer la maîtrise d'ouvrage aux partenaires ayant une bonne capacité de gestion financière	Continue	30 juin	Convenue
Cartographie conjointe avec PROVALE-CV			
8. Mettre en place une cartographie des zones communes d'intervention PROVALE-CV et Agrijeunes sur la base de la conception des 2 projets	Coord. Sp. Ciblage, SFPI, SCER	15 juin	Convenue
Suivi-évaluation			
9. Procéder sans délai à la fiabilisation des données dans le SSE	RSE	15 juin	Convenue
Point d'information de proximité			
10. Procéder au recentrage et à la fonctionnalité des PIP sur la base des Zones de concentration prévues au niveau DCP	Coord PI/ Anpej/RSE	30 Juin	Convenue

13. [1] La cible visée par Agrijeunes dans son PTBA 2022 est de 1.500 agripreneurs
14. [2] Tel que relevé à la mission conjointe de supervision du mois de juillet
15. [3] Composante A Développement d'activités économiques rentables ; composante B Renforcement des capacités et facilitation à la formation -insertion

D. Vue d'ensemble et avancement du projet

16. Les principales mesures recommandées à l'issue de la mission de juillet 2021 fixaient, entre autres objectifs, le financement d'au moins 1.000 microprojets K7 pour les jeunes sélectionnés dans la catégorie formation-insertion avant la fin de l'exercice. En dépit d'un contrat de performance 2021 plus ambitieux avec la DER/FJ, aucun jeune de cette catégorie n'a pu être établi sur un minimum de 2.000 jeunes prévus[1] dans ledit contrat.
17. La mission a été informée des échanges pour régularisation initiés par le FIDA auprès de la DER/FJ suite à la mobilisation partielle (500 millions sur 2 milliards) des ressources pour l'octroi de crédit aux agripreneurs en lieu et place des subventions destinées aux jeunes en formation-insertion. Cette dérive se justifie par le fait que l'Unité de coordination n'a pris en compte les observations formulées par le FIDA sur le projet de contrat de performance avant sa signature avec la DER/FJ. Faisant sienne cette préoccupation, la mission fait observer que l'utilisation des ressources d'Agrijeunes en crédit dénature l'approche du projet, prive la plus grande masse des jeunes de l'accès aux services du projet tout en rendant inéligible cette dépense au regard des dispositions de l'accord de financement. Une alternative de rattrapage est à l'étude pour permettre la reconstitution des 500 millions engagés et leur réutilisation au profit des jeunes en formation-insertion conformément à l'article 5 du contrat de performance[2]. L'utilisation actuelle des ressources engagées étant contraire à cet article, la mission souligne l'impérieuse nécessité de : (i) circonscrire l'affectation des ressources provenant du projet Agrijeunes uniquement et rigoureusement à destination des jeunes en formation-insertion; (ii) appliquer le mode opératoire de financement convenu à travers les PEEJF ; (iii) préciser le mode de financement des agripreneurs (crédit) sur des ressources hors-Agrijeunes, le projet n'ayant pas de ligne spécifique dédiée à cet effet. La mission relève des incohérences[3] dans le contrat de performance qu'il est capital de corriger pour éviter de tomber dans les travers d'une interprétation erronée.
18. Au-delà de la lenteur qui retarde la mobilisation des partenaires et la mise en œuvre du PTBA 2022, la mission renouvelle la mesure préconisée en 2021 quant à la nécessité d'assurer une bonne appropriation de l'approche du projet par les différents intervenants. En effet, la mission relève des insuffisances méthodologiques et des lacunes diverses dans l'accomplissement des missions dévolues aux partenaires. Ces insuffisances se traduisent par : (i) des biais dans le ciblage des jeunes et leur orientation vers le parcours correspondant à leur profil entre formation-insertion et agriprenariat ; (ii) une responsabilisation insuffisante des jeunes dans le processus de préparation des plans d'affaires ; (iii) un besoin d'immersion des animateurs des PIP en cours d'installation dans les attributs définis auxdits PIP dans le document de conception du projet ; (iv) des propositions de collaboration et de partenariat excentrées par rapport aux axes d'intervention d'Agrijeunes, etc. Il est urgent d'organiser dans les plus brefs délais un atelier d'appropriation avec tous les partenaires et par la suite de passer en revue les supports méthodologiques pour les éventuels ajustements à opérer.
19. Pour permettre une gestion efficace des partenariats, les échanges ont mis en exergue l'intérêt de renforcer l'exercice de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les partenaires qui en ont les capacités et ainsi de réduire la pression de la gestion en régie qui pèse sur l'Unité de coordination. Ce principe a été recommandé pour certains partenariats en attente de formalisation à l'instar de celui envisagé avec le Fonds de financement de la formation professionnelle et technique (3FPT).
20. En ce qui concerne le ciblage géographique, la supervision de juillet 2021 avait recommandé de recentrer les interventions du projet dans les zones de concentration prioritaires identifiées dans le DCP. L'étude commise à cet effet commence à peine avec le risque d'un saupoudrage qui multiplie déjà par 4, le nombre de communes prévues au démarrage du projet. Pendant ce temps, PROVALE-CV, partenaire stratégique pour le cofinancement des investissements pour les jeunes en formation-insertion est en phase active de déploiement en s'appuyant sur une note conjointe de ciblage. Cette note pose question sur la délimitation des zones communes d'intervention. Au regard des risques de déperdition et de marginalisation encourus, il est préconisé de mettre rapidement en place une cartographie des zones communes d'intervention PROVALE-CV et Agrijeunes (i) en repartant du pré-ciblage défini dans le DCP ; (ii) en prenant en compte les sites d'intervention (projets collectifs) actuel de PROVALE-CV dans ces zones ; et (iii) en veillant au parcours auquel correspond les jeunes sur les sites aménagés. Les résultats de cette cartographie rapide alimenteront l'étude sur les zones de concentration.
21. La mission note qu'en matière de suivi-évaluation, se pose le problème de sources et de fiabilité des données statistiques générées et communiquées sur les activités du projet. On observe une tendance en dents de scie de nature à remettre en cause des références statistiques utilisées par les missions. Il est recommandé de procéder sans délai à la fiabilisation des données en partant de celles qui ont été arrêtées et consignées dans le rapport de supervision de juillet de 2021.
22. **Composante 1 : Développement d'activités économiques rentables**
23. L'objectif de cette composante est l'inclusion socioprofessionnelle des jeunes ruraux dans les exploitations familiales et les activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables dans les chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques. Son taux d'exécution est inférieur à 1%.
24. **Sous-composante 1.1. Intégration des jeunes agripreneurs dans les marchés**

25. Dans le cadre du partenariat avec l'ANPEJ, 10 Points d'information de proximité (PIP) sur la vingtaine prévue sont en cours d'installation avec le déploiement de l'équipement et la prise de service progressif des agents chargés d'animer ces PIP. L'installation est facilitée par les Communes qui mettent à disposition les locaux et une partie du mobilier de bureau. La mission attire l'attention de l'Unité de coordination et du partenaire ANPEJ sur : (i) les ajustements susceptibles d'intervenir après la définition des zones de concentration ; (ii) la nécessité de former les agents déployés sur les principales fonctions dévolues aux PIP conformément aux dispositions et orientations du DCP ; (iii) les relations des PIP avec les PEEJF et la nécessité de diligenter leur mise en service effective.
26. Concernant le développement des partenariats commerciaux, trois leviers sont prévus pour faciliter l'intégration au marché des jeunes agripreneurs: (i) le développement de partenariats commerciaux avec les organisations professionnelles et avec les opérateurs de marché ; (ii) l'accès au marché émergent ; et (iii) la promotion du marché connecté.
27. Pour le partenariat avec les opérateurs de marché et le secteur privé (exportateurs, centrales d'achat, entreprises de production et de transformation de produits agricoles, etc.), deux projets de contrat (Caille pour Tous et Club Thioissane) sont à l'étude en vue d'une formalisation prochaine. Les activités d'appui à la prospection commerciale, la mise en relation avec les acheteurs et l'accompagnement technico-commercial pour la mise en œuvre des contrats n'ont pas encore débuté. Il convient d'avoir un cadre référentiel structuré pour préparer le partenariat pour permettre aux jeunes d'accéder au marché. Un modèle de contrat-type est réalisé mais devra s'ajuster au cadre de référence.
28. Concernant l'accès au marché émergent, l'étude des opportunités dans les créneaux bio et commerce équitable est en cours. Quant à la promotion du marché connecté et du marketing de masse, elle s'opère à travers la convention avec le CNCR qui a déjà organisé huit ateliers régionaux de sensibilisation et de formation des points focaux sur l'outil Weconnectfarmers, une plateforme destinée aux agripreneurs et active dans le développement des outils numériques.
29. *Sous-composante 1.2. Promotion d'activités économiques et initiatives des agripreneurs*
30. L'objectif est de promouvoir les initiatives des jeunes agripreneurs par un soutien à leurs équipements et la facilitation de l'accès au financement.
31. On compte 141 jeunes en cours de financement à travers la DER/FJ dans le cadre du contrat de performance 2021 sur la base 25% des ressources prévues^[4] dans le contrat de performance. Au titre de l'exercice 2022, l'objectif visé est de financer 5.000 jeunes sur le parcours formation-insertion (K7). A la date du 30 avril 2022, le cadre de mesure des rendements affiche 0% en termes de résultat. Les termes du partenariat avec la DER/FJ devront être rediscutés dans les meilleurs délais pour assurer l'utilisation des ressources affectées par le projet Agrijeunes exclusivement au profit des jeunes en formation-insertion.
32. Au titre de la collaboration avec PROVALE-CV, l'objectif du PTBA 2022 vise la valorisation de 150 ha de périmètres maraichers aménagés en co-financement pour l'installation de 600 jeunes. Cette valorisation concerne la mise en place d'un réseau d'irrigation en goutte à goutte, l'équipement en pompe immergée, un abri pour l'armoire de commande de l'électropompe et le panneau solaire^[5]. Pour les autres infrastructures (bassins piscicoles, cages et étangs), PROVALE-CV envisage en 2022 de construire et équiper 50 infrastructures aquacoles^[6] pour 280 jeunes dans la zone d'intervention du projet Agrijeunes qui apportera l'appui en K7. A la date de la mission, aucune réalisation n'a été enregistré à l'actif du projet Agrijeunes sur les aménagements développés par PROVALE-CV.
33. La synergie avec PROVALE-CV requiert une planification plus rigoureuse et une mise en œuvre synchronisée des activités sur les sites maraichers et aquacoles identifiés^[7] sur la base de la note commune de ciblage alors que ne sont pas encore définies les zones de concentration du projet Agrijeunes. La mise en œuvre du financement parallèle est mal maîtrisé par les équipés des 2 projets. *La mission recommande la tenue d'une réunion technique regroupant les équipés PROVALE-CV et Agrijeunes sur l'opérationnalisation du partenariat.*
34. *Facilitation pour le financement des jeunes agripreneurs.* Les activités menées portent sur : (i) l'étude d'identification des produits financiers innovants adaptés aux agripreneurs et la formalisation des partenariats avec les institutions financières ; (ii) l'organisation d'ateliers d'information et de formation sur les produits d'assurance existants ; (iii) l'appui aux groupes techniques pluridisciplinaires pour la production des bulletins d'information climatique. Le projet rapporte des retards dans la mise en place du système de l'assurance agricole et des mutuelles de cautionnement.
35. Les discussions avec les partenaires et les bénéficiaires mettent en évidence l'importance de l'éducation financière des jeunes dans leur relation avec les institutions financières, mais aussi du suivi post-financement. La mission a observé des cas de substitution d'objets de financement, entre autres liés à la révision^[8] opérée par la DER/FJ sur les budgets des plans d'affaires. Les choix alternatifs que font les jeunes révèlent leur attachement à l'initiative entrepreneuriale ; d'où l'importance d'adopter une démarche méthodologique rigoureuse dans l'appui à la préparation des plans d'affaires et au suivi de leur réalisation. *La mission recommande d'introduire le format du plan d'affaires dans le processus d'analyse du comité d'investissement de la DER/FJ.*
36. **Composante 2 : Renforcement des capacités et facilitation à l'insertion**
37. *Sous-composante 2.1. Formation et accompagnement des jeunes ruraux*
38. Les résultats obtenus en matière de formation, insertion et accompagnement des jeunes sont quasi-nuls avec moins de 1% par rapport aux objectifs au 30 avril. Certes, l'équipe a déployé beaucoup d'efforts au niveau de la sensibilisation, l'identification et l'orientation mais les maillons formation insertion qui doivent déclencher les financements ont été couverts très faiblement. L'absence de partenaire de mise en œuvre du volet formation et le caractère inopérant de l'approche suivie par le projet pour dérouler les formations en régie font partie des causes des faibles performances notées. La mission a noté des écarts importants entre les moments où les jeunes sont présélectionnés et la période de la formation et puis du financement. Il existe des périodes creuses pendant lesquelles les jeunes dans le parcours sont laissés à eux-mêmes car n'ayant pas d'interlocuteur. Ceci constitue un réel goulot d'étranglement et un risque de démotivation et de décrochage des jeunes qui pourraient abandonner leur idée de projet juste par manque d'information et de communication.
39. La gestion de la commande de la formation et de l'accompagnement des jeunes est mal maîtrisée. L'imprécision dans l'identification des besoins en formation des jeunes, la non-définition de cahiers de charges clairs et la faible maîtrise de la stratégie en matière d'ingénierie de formation sont, entre autres, des constats préjudiciables à la bonne performance du projet et qui doivent être corrigés sans délai à travers les mesures d'urgence formulées.
40. S'agissant de l'accompagnement des jeunes, la mission relève une faible implication et responsabilisation du jeune dans la formulation de son plan d'affaire. Certains jeunes rencontrés ont très souvent une faible connaissance de leur propre plan d'affaire. A ce niveau, la mission a relevé beaucoup d'insuffisances dans le processus d'élaboration des plans d'affaires. Il est fondamental qu'il y ait des itérations entre la formation et l'accompagnement pour permettre aux jeunes de maîtriser leurs plans d'affaires. Ainsi, l'ANCAR et les structures de formation doivent travailler en synergie pour permettre aux jeunes d'être présents à toutes les étapes de la formation des plans d'affaires.
41. Pour résoudre ces manquements, la mission à travers le plan d'urgence à mettre en place préconise les actions suivantes : (i) proposer sans délai une approche claire de délégation de la maîtrise d'œuvre de la formation aux institutions de formation dédiées sous la coordination et la supervision de 3FPT qui en assurera la maîtrise d'ouvrage déléguée ; (ii) élaborer avec le jeune de chaque parcours et les acteurs impliqués une feuille de route type consolidé qui indique les différentes étapes et les acteurs impliqués ; (iii) travailler avec l'ANCAR pour mettre dans sa mission avec le projet un suivi post-formation sur l'intermédiation avec les IMF et de garder un contact régulier avec le jeune ; (iv) mettre en place une planification opérationnelle réaliste sur tout le long du parcours du jeune et travailler à réduire les temps de mise en place des financements après la formation.
42. *Sous-composante 2.2 Renforcement des structures et dispositifs de formation insertion et d'appui conseil aux jeunes ruraux*
43. Le PTBA 2022 prévoit le renforcement de 4 centres de formation, la formation de 50 formateurs conseillers et tuteurs, et le développement de 4 nouveaux référentiels. Aucune de ces trois activités n'a été entreprise. La base que constitue la préparation du plan de renforcement des structures de formation et d'appui n'est pas encore posée. Le partenariat recommandé avec 3FPT devrait permettre d'accélérer la mise en œuvre de cette sous-composante.
44. ^[1] Le contrat de performance signé le 28 octobre 2021 fixait un objet de 5.000 K7 (jeunes en formation-insertion) avec un minimum de résultat attendu portant sur 2.000 jeunes financés (cadre de mesure des rendements en annexe au contrat)
45. ^[2] L'article 5 du contrat de performance dispose que « le budget global du contrat de performance est fixé à 2 milliards de francs CFA TTC, pour le financement des jeunes en formation-insertion dans la zone d'intervention du projet Agrijeunes »
46. ^[3] Ces incohérences concernent entre autres les écarts relevés entre les dispositions contractuelles et les annexes sur les indicateurs, les imprécisions qui

confondent l'objet des ressources affectées entre JFI et agripreneurs.

47. [4] Dans le cadre de ce contrat, la DER/FJ n'a encaissé que 500 millions sur 2 milliards prévus.
48. [5] La mise en valeur inclut également une double protection contre l'érosion éolienne et les nuisances externes renforcées de plantation de haies vives et d'un mini forage accompagné d'un réservoir de 10 m3.
49. [6] Il s'agit de 10 étangs, 20 bassins piscicoles et 20 fermes de cages flottantes
50. [7] Il s'agit de 111 sites de PPM et 54 sites aquacoles
51. [8] La mission a relevé sur le terrain, plus de révision à la baisse qu'à la hausse

Action convenue	Responsabilité	Date convenue
Plan de Travail	Coord PI/RSE	06/2022
Préparer un plan de travail axé sur les 10 mesures d'urgence		

E. Exécution du projet

a. Efficacité en matière de développement

Efficacité en matière de développement		
Efficacité	Note: 4	Notation précédente: 3

Justification de la note

52. Dans l'ensemble, on observe un stuto quo depuis la supervision d'août 2021 avec la stagnation des indicateurs d'effet et de la plupart des indicateurs de résultats. On relève une amorce timide de l'indicateur « nombre de jeunes financés » qui, 9 mois après la dernière revue, passe de zéro à 141 représentant seulement 0,7% de la cible visée à la revue à mi-parcours initialement prévue en 2022 et 0,3 de l'objectif à termes. Les objectifs définis pour le PTBA 2022 restent dus et les retards observés dans la mise en place des partenariats dont dépend l'exécution des activités ne permettent pas d'entrevoir une fin d'exercice concluante, à moins de revoir les objectifs à la baisse par une révision conséquente du PTBA centrée sur les priorités résumées à travers les 10 mesures urgentes.

Analyse du cadre logique et principaux problèmes d'efficacité

53. **Analyse du cadre logique et principaux problèmes d'efficacité**
54. Les principaux indicateurs de performance touchant les jeunes en formation-insertion et les agripreneurs n'ont pas encore été déclenchés (0%). Le cadre logique demeure dans un état de déshérence persistante en raison des difficultés de l'équipe du projet à opérationnaliser les dispositifs de services qui reposent sur des partenariats diversifiés. A titre d'exemple, la convention signée avec Provale CV en 2021 devait permettre au projet Agrijeunes de mettre en valeur et d'équiper les 300 ha de PPM aménagés et d'y installer 1200 jeunes. Les activités avec ce partenaire se cantonne à une note de ciblage commune ainsi qu'à 111 sites de PPM et 7 sites aquacoles identifiés, sans investissement concret sur le terrain.
55. L'appui de l'ANPEJ a permis de reprofiler 1813 jeunes et celui de l'ANCAR d'élaborer 259 projets économiques des jeunes dont 176 plans Tekki pour les agripreneurs et 83 microprojets pour les jeunes en formation- insertion. Pendant la période sous revue, 141 Plans Tekki ont financés dans le cadre du partenariat avec la DER/FJ.
56. Le faible niveau d'avancement laisse entrevoir des perspectives incertaines pour la réalisation des objectifs-cibles et des indicateurs du projet si l'équipe de projet ne s'approprie pas la stratégie de mise en œuvre avec un suivi diligent des partenariats stratégiques axés sur la performance.
57. Dans l'immédiat, un plan de mise en œuvre des 10 mesures d'urgence s'impose appuyé par le renouvellement sans contrats de performance avec, lorsque possible, la délégation de maîtrise d'ouvrage. L'Unité de coordination du projet est appelé à procéder de façon réaliste à la révision du PTBA 2022 pour axer son contenu sur les recommandations pendantes de la supervision d'août 2021 et celles des mesures préconisées à l'issue de la mission de mai 2022.

Action convenue	Responsabilité	Date convenue
Revision PTBA	Coord PI/RSE/RAF	07/2022
Réviser le PTBA 2022 avec une priorité sur le plan d'urgence et les recommandations d'août 2021 et celles de mai 2022		

Axe de développement		
Ciblage et portée	Note: 4	Notation précédente: 4

Justification de la note

58. Les orientations contenues dans le DCP ne sont toujours pas respectées par le projet notamment l'annexe 8 qui donne la démarche en matière de ciblage (géographique, économique et social). Actuellement les interventions du projet sont éparpillées dans 331 communes qui sont certes dans les régions ciblées, mais en dehors des zones de concentration. A ce constat s'ajoutent des dysfonctionnements dans le processus de ciblage des communes d'intervention (et des sites) avec le PROVALE-CV, ce qui fait que jusqu'à présent, aucun jeune n'est encore installé dans les aménagements dudit projet. La mission a été informée que 111 communes seraient déjà identifiées et les travaux sont en cours. Le ciblage actuel du projet est déséquilibré en matière de Genre avec seulement 19% de femmes financées sur un objectif de 50%.

Principaux problèmes

59. La logique de ciblage géographique telle que définie dans le DCP demande d'intervenir au sein de territoires homogènes pour mieux tirer profit des avantages de l'existence des terres à mettre en valeur et créer des opportunités de marchés tout en assurant une bonne gestion des ressources naturelles.
60. Au 31 avril 2022, le projet a (i) sensibilisé 58 216 jeunes après apurement de la BD, (ii) présélectionné 11 197 de JFI et (iii) reprofilé 1813 jeunes. L'approche suivie par le proche n'est pas conforme avec le DCP et les recommandations de la dernière mission pour recentrer l'approche n'ont pas été appliquées comme demandé. Actuellement les interventions du projet sont éparpillées dans 331 communes (zone centre : 154, zone sud : 73, zone nord : 104), ce qui dépasse largement les capacités du dispositif prévu pour la mise en œuvre du projet. Dès lors, les ZC doivent être stabilisées avec les mesures d'urgence à travers un travail inclusif et rapide de maillage territorial avec PROVALE-CV et du ciblage des zones abritant des jeunes présélectionnés. Il s'agira à travers cette approche et pour le reste de l'année 2022 de cibler des territoires réduits dans les régions d'intervention du projet pour que les efforts et les moyens existants d'Agrijeunes soient déployés et concentrés afin d'aboutir à des résultats concrets et servir de rampe de lancement de grande échelle pour le PTBA de 2023.
61. S'agissant des interventions avec PROVALE-CV, une note commune de ciblage a été préparée intégrant les critères des deux projets. PROVALE avance plus rapidement que le Projet AgriJeune mais il n'y a pas encore de réalisations effectives par rapport aux 500 ha prévus. Toutefois, l'équipe du projet a informé la mission

que 111 sites sont déjà identifiés et seraient en cours de réalisations. Sur les périmètres visités, des jeunes agri-preneurs avec des projets individuels sont déjà installés, ce qui n'est pas conforme avec l'approche du projet qui doit installer dans les périmètres des jeunes en formation insertion. Un risque majeur a été relevé par la mission concernant les jeunes déjà présélectionnés et qui pourraient se retrouver en dehors des zones de concentration. Ainsi, la mission recommande que la note conjointe de ciblage des bénéficiaires des périmètres aménagés par le PROVALE CV soit revue et ajustée à l'approche du projet et les cibles portent sur les jeunes en formation insertion et non sur les agri-preneurs.

62. Pour améliorer l'efficacité de l'intervention du projet et réduire la charge de travail du personnel, la mission a visité les PEEJ qui regroupe en leur sein les différentes structures nationales en charge de l'emploi, de la formation professionnelle, et du financement de l'entreprenariat (ANPEJ, 3FPT, DER/FJ). Il a été discuté au cours de ces visites les options de travail en synergie au niveau de l'identification, la sensibilisation et l'orientation vers les dispositifs existants y compris Agrijeunes. A cet, il est recommandé : (i) d'opérer la migration de la base de données d'Agrijeunes vers la plateforme des PEEJ avec un appui en formation, (ii) de créer une passerelle dynamique entre la BD de l'ANPEJ et la RUCHE d'Agrijeunes, (iii) d'accélérer le démarrage des activités dans les PIP en leur dotant des moyens et équipements pour un fonctionnement optimal.
63. Pour le ciblage social, la méthodologie actuelle montre des disparités qui méritent d'être corrigées avant l'enrôlement de nouveaux bénéficiaires. Il s'agit ainsi de finaliser l'étude sur les filières et préparer un plan d'action genre permettant un meilleur ciblage des jeunes filles et des groupes vulnérables (personnes vivant avec un handicap, jeunes vivant avec le VIH, jeunes orphelins, jeunes victimes des mines, etc.). Des critères discriminants seront mis en place pour atteindre les objectifs en matière de genre et d'inclusion sociale.

Action convenue	Responsabilité	Date convenue
Ciblage et suivi concerté et en synergie Opérer la migration de la base de données d'AGRIJEUNES vers la plateforme des PEEJ avec un appui en formation	Responsable Genre/RSE	07/2022

Égalité des sexes et participation des femmes **Note: 4** **Notation précédente: 4**

Justification de la note

64. Les performances du projet en matière d'égalité de genre et de participation des femmes sont très faibles. Le projet dispose d'une stratégie Genre et inclusion sociale mais les résultats obtenus sont encore très faibles avec : 41,84% des jeunes identifiés, 37,15% des jeunes orientés et seulement 19% de femmes financées sur un objectif de 50%. Des personnes vivant avec des handicaps sont déjà enrôlées et financées mais les critères appliqués par le projet doivent être revus pour mieux les atteindre à travers des mesures de traitement différenciées (accès à la bonne information, discrimination des conditions d'éligibilité, propositions de services adaptés à leurs conditions physiques, etc.)

Principaux problèmes

65. Le Projet Agrijeune vise aussi la promotion de l'autonomisation économique et sociale des femmes dans les filières productives, ce qui revient à renforcer leur capacité productive, leur positionnement et leur leadership au sein des instances de prise de décision à tous les niveaux des filières agricoles. Il est attendu que la promotion de genre dans le projet se fasse suivant trois axes stratégiques et opérationnels : l'institutionnalisation du genre ; le renforcement des capacités des acteurs de mise en œuvre et la promotion de l'équité de genre dans toutes les activités du projet avec l'application de quota (parité) de femmes à chaque fois que c'est possible. L'analyse des indicateurs du cadre logique montre des performances globalement très faibles du projet mais plus accentuées au niveau de l'équité de genre et d'inclusion sociale. Les chiffres des résultats du projet présentés à la mission montrent que la parité jeunes hommes/jeunes femmes est loin d'être respectée aussi bien pour les opérations d'identification (41,8%), d'orientation (37,15%) et de financement (19%). Cette situation doit être corrigée sans délai à travers des mesures claires, structurées, et mesurables dans le court et moyen terme.
66. La mission a fait des propositions visant de garantir aux femmes une égalité d'accès à l'emploi et aux débouchés commerciaux. Il s'agit de revoir avec les différents partenaires de mise en œuvre les critères de classement pour une meilleure prise en compte du genre. Des points plus importants doivent être accordés aux critères sur le sexe, la situation de handicap, l'analphabétisme, etc. ; ce qui donnera plus de chance à ces groupes plus vulnérables d'être retenus dans la liste des bénéficiaires.
67. La mission s'est aussi proposée de travailler avec l'équipe du projet pour que la stratégie de ciblage des bénéficiaires puisse intégrer des paramètres et des critères précis pour une bonne prise en charge de la dimension genre.
68. Comme déjà indiqué lors de la précédente mission de supervision, la stratégie genre de AgriJeune doit être réajustée pour faciliter le ciblage des jeunes filles et des femmes et ainsi contribuer à augmenter leurs possibilités d'emplois et de revenus. Il s'agira de faciliter l'accès des jeunes femmes rurales à des opportunités d'insertion et d'emplois attractifs et rentables dans l'agriculture et les activités économiques connexes. Ainsi, la prise en compte du genre permettra de créer les meilleures conditions de travail nécessaires à la réalisation des activités et résultats attendus en jouant le rôle de suivi, de veille, d'alerte pour la prise en compte des aspects d'égalité des sexes. La prise en compte systématique de l'égalité/équité des sexes constitue pour le projet un des axes transversaux de la mise en œuvre des activités. A cet effet, les actions d'information, de sensibilisation, d'orientation et de formation doivent conduire à une systématisation des questions de genre (sexe et âge) dans les différents documents de planification et de mise en œuvre du projet. Cela se fera à travers une note opérationnelle et un plan d'actions tirés du rapport de la stratégie genre du projet et qui seront expliqués et partagés avec les partenaires d'exécution lors de la retraite qui sera organisée sur l'appropriation du document du projet.

Productivité agricole **Note: 4** **Notation précédente: 4**

Justification de la note

69. Les activités de production ont démarré avec les projets des agripreneurs financés dans le cadre de la DER.

Nutrition **Note: 4** **Notation précédente: 4**

Justification de la note

70. Les activités de production agricoles (aviculture, maraichage) vont avoir des effets sur les situation nutritionnelle des manages.

Principaux problèmes

71. Parmi les activités liées à la nutrition figurent le renforcement des capacités sur le processus de transformation et conservation des produits agricoles/ halieutiques à haute valeur nutritionnelle, la production de farine enrichie à base de produits locaux pour améliorer l'alimentation et l'état nutritionnel des enfants. Des conventions et Contrats de Performance (CdP) sont prévus avec des partenaires comme le SE/CNDN et l'ITA. La seule convention signée et approuvée est celle avec le SE/CNDN, mais jusque là aucune activité n'a été exécutée. Par ailleurs, un projet de convention avec l'ITA a été élaboré, mais non encore signé. La mission n'a pas noté d'avancées sur la mise en œuvre des activités liées à la nutrition, en conséquence la performance reste modérément insatisfaisante

Adaptation aux changements climatiques **Note: 4** **Notation précédente: 4**

Justification de la note

72. Peu d'avancées ont été notées sur la mise en œuvre des activités relatives à l'adaptation aux changements climatiques. Pour rappel, les activités prévues dans le DCP concernent entre autres l'assurance agricole, l'information climatique, les pratiques agricoles résilientes. Les quelques activités exécutées l'ont été dans le cadre des conventions avec la CNAAS et l'ANACIM, et qui sont relatives à des ateliers et installations de Groupes Techniques Pluridisciplinaires (GTP).

Principaux problèmes

73. Dans le cadre de la convention avec la CNAAS, des ateliers d'information et de formation sur les produits d'assurance ont été organisés dans trois zones d'intervention du projet. Au total 74 participants sur une cible de 50 (soit 148%) ont pris part à ces ateliers dont 40 au Centre, et 27 respectivement au Nord et au Sud. Ces participants sont composés du personnel, des partenaires techniques et des Institutions Financières partenaires.
74. Cependant, les jeunes rencontrés durant les visites de terrain et qui sont porteurs de projets dans le domaine de l'élevage ont mis l'accent sur la nécessité d'avoir plus d'informations sur l'assurance bétail. Il est recommandé que le projet échange avec la CNAAS pour voir quels produits d'assurance pourraient être proposés à ces jeunes. D'après le PTBA 2022, il est prévu une formation des bénéficiaires du projet sur les produits d'assurance.
75. Grâce à la convention avec l'ANACIM, une activité a été exécutée en lien avec l'information climatique. Il s'agit de l'installation de six Groupes Techniques Pluridisciplinaires (GTP) pour la production de bulletins d'informations climatiques. D'autres activités qui devraient être exécutées avant octobre 2021 ont accusé un grand retard, dont le renforcement des capacités des animateurs des radios communautaires à la compréhension et la diffusion de l'information climatique et météo, la diffusion des informations complètes sur la situation météorologique, agrosylvopastorale et les alertes précoces pour la sécurité alimentaire aux bénéficiaires du projet. La diffusion de l'information climatique devrait se faire en 2022, accompagnée de sessions de formation pour les utilisateurs et d'une mise à l'échelle dans toutes les régions d'interventions à travers l'animation des GTP.
76. Par ailleurs, lors de la dernière mission de supervision en juillet 2021, il avait été recommandé de recruter un consultant sur une durée de 3 voire 6 mois pour appuyer le projet à avancer dans la mise en œuvre des activités d'adaptation aux changements climatiques. Le constat fait lors de cette présente mission est que ce consultant n'a toujours pas été recruté.

Action convenue	Responsabilité	Date convenue
Expertise en adaptation aux changements climatiques Recruter un consultant ayant une expertise sur les questions liées à l'adaptation aux changements climatiques et la gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles	IP/RAF	07/2022

b. Durabilité et transposition à plus grande échelle

Institutions et participation à l'élaboration des politiques	Note: 4	Notation précédente: 4
---	----------------	-------------------------------

Justification de la note

77. Le projet agrijeunes contribue à la mise en œuvre du programme nation pour l'emploi des jeunes, en contribuant aux activités d'informations, le financement à travers la DER.

Établissement de partenariats	Note: 4	Notation précédente: 4
--------------------------------------	----------------	-------------------------------

Justification de la note

78. Une trentaine de partenariats ont été formalisés. Quarante-quatre autres projets de partenariats sont en voie de formalisation. Il reste que le niveau de responsabilisation des partenaires ne se reflète pas au niveau des décaissements effectués par Agrijeunes surtout en ce qui concerne les CDP des partenaires stratégiques.

Principaux problèmes

79. L'approche de mise en œuvre du projet est basée sur le faire-faire avec l'implication de tous les acteurs qui interviennent dans l'écosystème entrepreneuriat des jeunes. La situation globale des partenariats telle que rapportée par l'UCP se résume comme suit :
80. Le principal problème est le déficit de suivi de l'exécution et du renouvellement des contrats de performance, ce qui plombe la performance du projet.

Niveau d'avancement	Structures
Conventions et/ou Contrats de Performance signés	CNCR, CNJS, ANPEJ, ANCAR, CNAAS, Stations Régionales RTS, Radios de proximité, CNDN, DER, PROMISE, FADSR, ANACIM, PROVALE-CV, FP et DHORT, CNAAS.
Projets de conventions et/ou de CDP stabilisés	BFPA, TIMTIMOL, 3 FPT, ONFP, BFPE, Cluster Aviculture/Horticulture, DIAMA TECH SA, CSE, Centre KAYDARA, FONSTAB, ORSRE, PAMECAS, LBA, CMS, ACEP, UMEC, CAURIE FINANCE, ITA, Hiefer, ANA, 8 DRDR, 8 SRELPA, ISFAR, MSD, Club Thiossane, CPTS.
Projets de conventions en élaboration	ENDA Energie, PRELAP, COFESEN., PNB-SN, USAID Feed The future, Jeunesse en Agriculture-4H, Agropoles

81. Le principal problème est le déficit de suivi de l'exécution et du renouvellement des contrats de performance, ce qui plombe la performance du projet.

Capital humain et social et autonomisation	Note: 4	Notation précédente: 4
---	----------------	-------------------------------

Justification de la note

82. Le projet Agri-jeunes ambitionne d'améliorer les conditions sociales et économiques des jeunes (filles et garçons) dans les zones rurales. Il constitue une réponse structurelle au chômage des jeunes ruraux à travers un dispositif d'appui à l'insertion socio-professionnelle des jeunes ruraux par la fourniture d'un ensemble de services financiers et non financiers. L'évaluation du degré d'autonomisation des jeunes dans les filières porteuses au niveau de la zone d'intervention du projet montre des résultats très faibles. Toutefois, compte tenu des retards accusés par le Projet dans le déroulement des activités, aucune avancée ou des résultats tangibles ne sont encore constatés dans le volet capital humain et autonomisation des femmes.

Principaux problèmes

83. Les retards enregistrés par le Projet Agrijeune ne permettent pas à ce jour de mesurer et d'apprécier les résultats en matière de développement du capital humain et d'autonomisation. Même si le projet doit beaucoup travailler dans les programmes de renforcement des capacités, le financement et dans l'appui conseil, ce qui à terme devrait permettre d'impacter très positivement sur les cibles du projet, il n'y a pas encore une vision claire et des actions structurées en matière d'autonomisation et surtout des jeunes filles.
84. L'analyse des statistiques sur les idées de projets présélectionnés et le peu de projets déjà financés par la DER/FJ montrent que les femmes s'investissent plus dans le l'emboche (ovine, porcine et bovine), le maraichage, la transformation des produits agricoles, le commerce, etc. Ceci montre les défis énormes du projet en matière

d'ingénierie sociale pour aider les bénéficiaires et particulièrement les jeunes femmes à accéder à des terres sécurisées pour une plus grande durabilité des investissements. Le projet doit travailler sur des modèles (délibération des conseils municipaux, accords sociaux, etc..) qui permettront aux jeunes femmes qui veulent se lancer dans l'agriculture de négocier la terre au niveau familial. Généralement, les besoins en parcelles varient entre 0,25ha, 0,75ha à 1ha, ce qui correspond au modèle économique développé par le projet Agrijeune.

85. L'approche de discrimination positive permettant d'accorder la priorité aux dossiers des femmes, les activités de plaidoyer au niveau des autorités locales et des chefs de ménages lors des visites terrain doivent être des leviers sur lesquels l'équipe du projet doit s'appuyer pour booster la participation des femmes. A terme, l'équipe devra pouvoir évaluer si les femmes financées ont acquis l'autonomie économique, si elles prennent la décision de conduire et de développer leur propre activité économique et si elles ont un contrôle sur l'utilisation de leurs propres ressources. Ceci est d'autant plus justifié pour les groupes les plus vulnérables, en raison des nombreux facteurs d'exclusion sociale comme les faibles capacités en termes de connaissances, d'expérience et de compétences et la manière dont les systèmes sociaux sont organisés et qui augmentent les inégalités de genre. Agrijeune doit mieux orienter les jeunes femmes à une plus grande participation aux chaînes de valeur et les avantages qu'elles devraient pouvoir en tirer au regard de leur contribution aux activités des exploitations familiales.
86. Dans le système de suivi évaluation du projet, il est attendu que l'équipe puisse renseigner le comportement de l'indice d'autonomisation des femmes (IAF) qui est calculé à partir de critères multidimensionnels avec plusieurs dimensions, composantes et sous composantes (économique, social, culturel et politique). Au niveau national, l'IAF est à 0,6.

Qualité de l'engagement et retour d'information du groupe cible du projet **Note: 4** **Notation précédente: 4**

Justification de la note

87. Les jeunes sont représentés et prennent part aux activités du projet à travers deux canaux à savoir, le conseil national de jeunesse (CNJS) et le collège des jeunes du Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR). Deux conventions matérialisent le partenariat du projet avec ces deux structures de la jeunesse sénégalaise. La mission note toutefois que sur le terrain, AGRJEUNES peine toujours à porter l'action auprès des jeunes dont les attentes demeurent non satisfaites, en dépit de la veille citoyenne qu'opèrent leurs structures de représentation.

Principaux problèmes

88. La mission observe que les jeunes n'ont pas une vue d'ensemble de l'accompagnement qui leur est proposé par Agrijeunes. Cet accompagnement les responsabilise peu au stade de la préparation de leur plan d'affaire et laisse un vide susceptible de provoquer leur décrochage après l'étape de formation, faute d'une fonction de suivi post-formation pour assurer le lien vers les institutions financières. *La mission recommande d'élaborer une feuille de route-type consolidée qui indique les différentes étapes et les acteurs impliqués dans l'accompagnement.*

Action convenue	Responsabilité	Date convenue
Feuille de route élaborer une feuille de route-type consolidée qui indique les différentes étapes et les acteurs impliqués dans l'accompagnement.	responsables entrepreneuriat/ formation	06/2022

Adaptabilité des prestataires de services **Note: 4** **Notation précédente: 4**

Justification de la note

89. AGRJEUNES bâtit sa collaboration selon le principe du faire-faire axé sur les compétences et les avantages comparatifs des partenaires. La mission observe que les partenariats formalisés par le projet prennent en charge la plupart des centre d'intérêt pour la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes. Toutefois elle relève que perdure un déficit d'appropriation de l'approche et du mode opératoire du projet. Comme déjà préconisé en août 2021, le besoin se fait plus que jamais sentir d'amener l'ensemble des partenaires à internaliser le projet et son manuel d'exécution technique. L'une des 10 mesures préconisées vise cet objectif.

Gestion de l'environnement et des ressources naturelles **Note: 4** **Notation précédente: 4**

Justification de la note

90. Le projet intègre différentes activités contribuant à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, mais la mission a constaté que seules des études ont été conduites et aucune activité n'a été concrètement mise en œuvre sur le terrain. L'une des études a porté sur l'évaluation environnementale stratégique dont le rapport provisoire a été validé par le comité technique national. Un consultant est recruté pour l'étude sur les opportunités d'insertion des jeunes dans les créneaux porteurs des filières bio. Face aux retards accusés dans l'exécution des activités liées à l'environnement, il est recommandé de signer les conventions avec la DEEC, le CSE, l'ISE et le Centre Kaydara, et de recruter l'expert en gestion environnementale. La performance reste modérément insatisfaisante

Principaux problèmes

91. La gestion de l'environnement et des ressources naturelles fait partie intégrante des interventions de Agri-Jeunes, notamment la promotion de l'Agroforesterie, la production et la commercialisation d'intrants biologiques, l'élaboration de plans de transition agroécologique, l'utilisation des énergies renouvelables, la valorisation des déchets, le suivi environnemental et la promotion de l'entrepreneuriat vert. Dans sa composante 1, l'une des axes d'intervention du projet porte sur l'accès aux marchés émergents, tel que le marché bio. C'est ainsi qu'un consultant a été recruté pour conduire l'étude sur les opportunités d'insertion des jeunes dans les créneaux porteurs des filières bio et commerce équitable. Les résultats de cette étude devraient permettre la tenue d'un mini forum pour explorer les possibilités de partenariat entre les jeunes et les autres acteurs de la filière en 2022, et la conduite d'une expérience pilote sur le bio en 2023. Pour accélérer la mise en œuvre des activités en lien avec la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, il est recommandé de signer les conventions avec la DEEC et ses Directions Régionales, le CSE, l'ISE et le Centre Kaydara, et de recruter l'expert en gestion environnementale. Lors de la dernière mission de supervision en juillet 2021, il avait été constaté que certains bénéficiaires potentiels de AgriJeunes faisant partie de la Fédération des Associations de Personnes Handicapées de la Région de Louga s'activent déjà dans la valorisation des déchets. Une recommandation avait ainsi été faite pour réfléchir sur comment capitaliser sur cette expérience pour une mise à l'échelle, en collaboration avec l'antenne du projet à Louga. La présente mission a constaté que cette recommandation n'a pas été exécutée.

Action convenue	Responsabilité	Date convenue
Valorisation des déchets Capitaliser sur l'expérience de la Fédération des Associations de Personnes Handicapées de la Région de Louga sur la valorisation des déchets	RSE/IP	07/2021
Conventions Signer les conventions avec la DEEC, le CSE, l'ISE et le Centre Kaydara pour accélérer la mise en œuvre des activités sur la gestion de l'environnement et des ressources naturelles	IP	09/2021

Stratégie de retrait **Note: 4** **Notation précédente: 4**

Justification de la note

92. La stagnation persistante des activités dans les composantes, liée au faible niveau de mise en œuvre des partenariats ne permet pas de confirmer l'ancrage de la

stratégie dans les dispositifs d'appui au pilotage et à l'exécution. Le phasage prévu pour le déploiement, la consolidation et le retrait accuse un retard important qui diffère les échéances et réduit les chances du projet d'accomplir une transition suffisante vers l'institutionnalisation et la durabilité des acquis. La mise en œuvre du plan d'urgence permettrait de remettre le projet dans une trajectoire susceptible de garantir un rattrapage raisonnable grâce à une bonne mobilisation des partenaires.

Potentiel de reproduction à plus grande échelle **Note: 4** **Notation précédente: 4**

Justification de la note

93. Le projet n'a pas encore produit de résultat probant sur les modèles qu'il se propose de promouvoir à travers le Capital set (K7) et l'agriprenariat. Le début d'expérience amorcé avec la DER/FJ pour le financement des 141 jeunes agripreneurs a révélé que le projet risque de perdre son identité si l'Unité de coordination et les partenaires se réfèrent pas à la théorie de changement et à l'approche d'AGRIJEUNES. Les partenariats stratégiques développés par le projet sont appelés à adopter une approche de travail d'AGRIJEUNES qui fasse la différence sur les segments de la demande portée par les jeunes ruraux.

c. Gestion du projet

Qualité de la gestion du projet **Note: 4** **Notation précédente: 3**

Justification de la note

94. La gestion du projet demeure insatisfaisante avec des niveaux de performance insignifiants dans les deux composantes à impact sur les bénéficiaires qui planchent en dessous de 1% d'exécution financière au 30 avril 2022 : 0,5% pour la composante 1 "développement d'activités économiques rentables" et 0,9% pour la composante 2 "Renforcement des capacités et facilitation à l'insertion". A l'instar des années précédentes, la composante 3 du projet, coordination et gestion, est la principale source de reporting financier avec le plus haut niveau de réalisation financière (39%). Au cours des trois dernières années, le niveau de réalisation des PTBA est respectivement de 22,29% en 2020, 23,69% en 2021 et de 6,26% au 30 avril 2022. Cette tendance confirme la stagnation de la performance du projet. La nomination du coordonnateur Interium est saluée par les différentes parties prenantes

Action convenue	Responsabilité	Date convenue
Coordonnateur PI	DODP/FIDA	06/2022
Permettre au Coordonnateur PI d'avoir les accès (notus, ICP, ...) et signatures des comptes bancaires du projet		

Gestion des savoirs **Note: 4** **Notation précédente: 4**

Justification de la note

95. Le système de la gestion des savoirs (GS) et la communication (COM) du projet n'est pas encore opérationnel. Le plan d'action actualisé de communication est faiblement exécuté en 2021.

Principaux problèmes

96. Le déficit d'informations et les décalages dans la compréhension de l'approche d'intervention du projet constatés par la mission au niveau des jeunes et des partenaires de mise en œuvre par la mission s'expliquent en partie par le faible niveau d'exécution du plan de communication. En outre, le plan de gestion des savoirs n'a pas été exécuté en 2021 et aucune activité de GS n'a pas été programmée dans le PTBA 2022. Le manque de coordination dans l'exécution des plans GS et COM, le déficit de formation en gestion des savoirs de l'équipe du projet et des partenaires d'exécution et l'insuffisance des ressources financières programmées au PTBA ont plombé la mise en œuvre desdits plans.

Action convenue	Responsabilité	Date convenue
Formation du personnel et partenaires de mise en œuvre	Coord PI RSE	07/2022
Organiser la formation du personnel et des partenaires d'exécution sur la gestion des savoirs et s'assurer du partage des plans d'action GS et Com avec les partenaires d'exécution		

Utilisation optimale des ressources **Note: 4** **Notation précédente: 4**

Justification de la note

97. Les investissements productifs attendus ont à peine été amorcés avec le portefeuille de 141 jeunes financés à travers la DER/FJ. La mission note que sur cette expérience, les ressources n'ont pas été administrées comme le faut étant que les financements ont été octroyés sans tenir compte de la catégorisation des jeunes et des spécificités de leur parcours qui est différencié selon qu'ils sont en formation-insertion ou en agriprenariat. On observe que la planification des dépenses (PTBA 2022) reste dans l'ensemble conforme aux paramètres de coûts définis à la conception du projet tout en s'ajustant le cas échéant aux fluctuations de prix. Le démarrage prochain des activités d'investissement sur le groupe-cible produira les informations nécessaires permettant de formuler une opinion objective sur l'utilisation des ressources

Cohérence entre le PTBA et les activités menées **Note: 4** **Notation précédente: 4**

Justification de la note

98. Le rapport d'activités préparé par l'Unité de coordination traduit une bonne cohérence avec le plan approuvé par le Comité de pilotage et le FIDA. Toutefois, le faible niveau moyen d'exécution des PTBA sur les trois ans (moyenne de 17,42% au 30 avril 2022) met en évidence la faible capacité de planification et d'exécution de l'équipe du projet. A l'instar de 2021, la révision à la baisse du PTBA s'impose pour l'exercice 2022 qui affiche un taux de réalisation financière de 6,26% au 30 avril 2022. La mission réitère la nécessité d'adopter une approche réaliste de planification basée sur les capacités des partenaires et de l'unité de coordination.

Performance du système de suivi-évaluation **Note: 4** **Notation précédente: 4**

Justification de la note

99. Le système de suivi évaluation (SSE) est actuellement opérationnel. En effet, le manuel des procédures du SSE est validé et les insuffisances notées durant la dernière mission de supervision levées. L'application informatique du projet sous environnement Web la « Ruche » est paramétrée et assez fonctionnelle.

Évaluation du système de suivi-évaluation

100. La saisie des données n'est pas encore à jour (données des jeunes orientés et PTBA 2022), le dispositif de suivi et évaluation du projet et les points focaux des partenaires de mise en œuvre ne sont pas encore formés sur ladite application et les supports de collecte pas encore éprouvés sur le terrain. En outre, les passerelles entre les bases de données du projet et celles du système unifié de l'emploi des jeunes/ SIME mis en place et gérées par l'ANPEJ dans le cadre des PIPJF ne sont encore établies. Le rapport de la situation de référence pour la mesure des effets et impacts pourtant démarré en avril 2021 n'est pas encore disponible.

101. L'application informatique du projet la « Ruche » permet de mesurer l'état d'avancement des activités inscrites au PTBA par la combinaison du suivi physique et financier. Cependant, l'état de suivi du PTBA par région et par zone d'intervention du projet (zone Nord, Sud et Centre) n'est pas encore effectif. La fonction de pilotage et d'appui à la prise de décision n'est pas assez bien prise en compte par ledit système.

Action convenue	Responsabilité	Date convenue
pôles emploi/ SIME Transférer les bases de données identification et orientation des jeunes au niveau des pôles emploi/ SIME et Trouver les passerelles en SIME et La Ruche.	Coord PI/RSE/ANPEJ	07/2022
Paramétrage de la Ruche Compléter le paramétrage de la Ruche par le suivi du PTBA par la région et zone d'intervention (zone Nord, Sud et Centre)	RSE	07/2022
Situaion de reference Finaliser la réalisation de la situation de référence des effets et impacts du projet	RSE	07/2022
Test de outils de SE Compléter et tester sur le terrain les fiches de collectes des données de suivi et évaluation	RSE/Chef Antenne/ASE	08/2022
Formation sur la Ruche Organiser la formation du dispositif de suivi et évaluation et les points focaux suivi des partenaires de mise en œuvre sur la Ruche	RSE	08/2022

**Exigences des normes sociales, environnementales
et climatiques**

Note: 4

Notation précédente: 4

Justification de la note

102. Une note SECAP a été produite lors de la formulation de AgriJeunes, qui le classe en catégorie B sur le plan environnemental et social et de risque climatique élevé. La mission a pu constater que la SECAP n'est pas vraiment opérationnel et les mesures d'atténuation proposées ne sont pas entièrement intégrées dans le PTBA de cette année. L'étude environnementale stratégique (EES) du projet a été réalisée, et le rapport provisoire validé par le comité technique national. Le marché de recrutement d'un consultant expert en gestion environnementale est lancé, avec une commission de recrutement créée entre le MAER, le projet et la DREEC de Kaolack. Le recrutement de cet expert devrait aider le projet dans la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

d. Gestion et exécution financière

Taux de décaissement acceptable

Note: 2.0

Notation précédente: 1

Justification de la note

103. Automated rating based on IFAD disbursement data

Principaux problèmes

104. Le Projet Agrijeunes est dans sa troisième année de mise en œuvre. Le taux de décaissement sur le prêt FIDA de 48 555 000 Euros est de 8,34%. Avec la DRF et la DPD en cours de soumission, le taux sera de l'ordre de 9,47%. Le taux de décaissement est très insatisfaisant sachant que le taux de référence pour un projet comparable est de l'ordre de 40%. Le projet n'a pas encore fait l'objet d'un report.
105. La faiblesse des décaissements est en grande partie due à la lenteur dans la signature des contrats de performance annuels avec les partenaires de mise en œuvre, au faible volume financier de ces conventions ainsi qu'à certaines lenteurs dans le décaissement de ces fonds. A ce jour, les contrats de performances de 2022 ne sont pas encore signés.
106. Les taux d'exécution financière par composante au 30/04/2022 sont de : **0,5%** pour la composante 1 ; **0,9%** pour la composante 2 et **39%** pour la composante 3. Ces taux d'exécution financière n'intègrent pas le décaissement de 500 millions CFA virés à la DER/FJ et considérés comme avance à justifier ultérieurement après financement aux jeunes selon la procédure requise par le Projet Agrijeunes et conformément au CDP. Les financements déjà effectués devront être requalifiés comme relevant des fonds DER/FJ. La mission recommande que la justification de cette avance conformément au mécanisme et à la procédure requise dans le document de conception du projet, soit effectuée avant le 30/09/2022.
107. Les travaux de réfection des locaux de l'UCP et des antennes ont été réalisés en 2021 et l'UCP a emménagé en décembre 2021 dans ses nouveaux locaux. Les sept véhicules du projet ont été réceptionnés en fonction de la disponibilité auprès du concessionnaire: cinq en décembre 2021, un en janvier 2022 et un en mai 2022.
108. Sur les dons RPSF 1 et 2, les activités d'achat d'intrants ont été réalisées en grande partie, les réceptions et distributions sont en cours. Le PTBA 2022 relatif à ces deux dons est de 534,2 millions F CFA. Le montant des réalisations est à ce jour de 340 millions F CFA. Les engagements sont de 49 millions F CFA. Les taux d'exécution financière du PTBA sur ces deux dons RPSF est ainsi de **64%** sans les engagements et **73%** avec les engagements.
109. Cependant, avec la saisine de l'ARMP par le fournisseur *Niayes Sarraut* à la date du 25 mai 2022 (courrier réceptionné par l'ARMP le 31 mai 2022), la livraison n'est pas encore effectuée. Le contrat de 49 millions risque de ne pas être réalisé.
110. La mission recommande de finaliser ces activités avant le 30 juin prochain, date de l'achèvement de ces deux dons.
111. Les avances initiales avaient été versées au Projet pour 434 981,86 USD (96,30% du montant accordé) et 544 093,65 USD (98,61% du montant accordé) pour les dons 1 et 2 respectivement. Les DRF de justification des avances initiales sur ces deux dons doivent être élaborées et soumises au FIDA au 30 juin 2022, avec reversement des reliquats éventuels

Action convenue	Responsabilité	Date convenue
Adresser au FIDA une lettre de demande d'extension du don RPSF Adresser au FIDA une lettre de demande d'extension du don RPSF pour six mois	Coordonnateur / Ministère des finances et du budget (MFB)	09/2021
Soumettre le PTBA du don RPSF à l'ANO du FIDA Soumettre le PTBA du don RPSF à l'ANO du FIDA; Pour le don RPSF entré en vigueur depuis le 20 décembre 2020, le PTBA a été approuvé le 12 juillet par le Comité de Pilotage. La demande de non objection n'a pas encore été soumise au FIDA. Le PV du comité de pilotage n'est pas encore disponible.	Coordonnateur	09/2021
Signer la convention avec la Direction de l'Horticulture La convention avec la Direction de l'Horticulture qui est prévue dans l'accord de don comme partenaire de mise en œuvre n'a pas encore été signée. Le projet doit signer la convention avec la Direction de l'Horticulture	Coordonnateur / RAF	09/2021
S'assurer que les conditions de décaissement des financements aux jeunes (K7) soient conformes aux dispositions de l'accord de financement et du DCP Pour éviter les dépenses inéligibles, les conditions de décaissement des financements aux jeunes (K7) soient conformes aux dispositions de l'accord de financement et du DCP.	RAF/ Coordonnateur	12/2021
Mettre à disposition le procès-verbal de visite de site du jeune avant décaissement du financement au profit du jeune Le projet a mentionné une lettre d'engagement signée par le jeune attestant de la disponibilité de terre ou d'atelier et que des visites de site sont prévues après cela. La mission recommande de mettre à disposition le procès-verbal de visite de site du jeune avant décaissement du financement au profit du jeune.	RAF/ Coordonnateur	12/2021
Finaliser la mise en place des partenariats et diligenter les décaissements relatifs aux conventions signées Finaliser la mise en place des partenariats et de diligenter les décaissements relatifs aux conventions signées, après avoir assuré le respect des conditions d'ouverture de compte dédié pour les institutions concernées par cette disposition.	RAF/ Coordonnateur	12/2021
Achèvement des deux dons RPSF Finaliser les activités de réceptions et de distributions relatives aux dons RPSF avant la date d'achèvement du 30 juin 2022.	RAF/ Coordonnateur	07/2022
Justification de l'avance de 500 millions à la DER/FJ Justifier l'avance de 500 millions pour le financement des K7 conformément au mécanisme et à la procédure requise dans le document de conception du projet.	RAF/ Coordonnateur/DER/FJ	09/2022

Aspects fiduciaires

Qualité de la gestion financière

Note: 5

Notation précédente: 5

Justification de la note

112. La gestion financière est très satisfaisante. La vérification des ECD est très satisfaisante. Les DRF sont généralement soumises de manière régulière, bien que leur volume financier soit faible. La comptabilité est à jour, le contrôle interne est effectif quant à la justification des dépenses. Les rapports trimestriels ainsi que les états financiers annuels sont envoyés dans les délais. Le logiciel TOMWEB est utilisé et produit tous les états requis. Les liasses de pièces justificatives sont disponibles pour toutes les dépenses vérifiées. Les recommandations des missions de supervision et d'audit relevant de l'UCP ont été mises en œuvre.

Principaux problèmes

113. La mission a inclus dans les vérifications un montant total de 34,5 millions d'appui institutionnel aux partenaires stratégiques qui a porté sur les éléments suivants : carburant, entretien et réparation de véhicules, fournitures de bureau, consommables et matériel informatique. Ces dépenses sont en dessous du seuil de passation des marchés, les fournisseurs ont été payés directement par le projet et aucun fonds n'a été remis directement aux partenaires. La rubrique budgétaire globale de l'appui institutionnel est prévue dans le PTBA approuvé et permet de faciliter la mobilisation des agents des institutions concernées pour les activités du projet et avec lesquelles des conventions de collaboration ont été signées. Les partenaires ont déploré que l'appui institutionnel ainsi que les budgets des CDP portent sur le montant H TVA uniquement, cela étant dû au fait que la prise en charge de la TVA par l'Etat n'est pas encore effective. A cet effet, la mission recommande que pour les appuis futurs, le projet présente le budget HTVA dans les contrats de performance et conventions à signer avec les partenaires. La partie TVA qui doit être prise en charge par l'Etat sera mentionnée séparément.

114. En ce qui concerne le suivi financier des partenaires et des financements des microprojets, la mission recommande de : (i) prévoir dans les CDP une clause de réallocation budgétaire autorisée entre les activités à hauteur de 10% sauf pour les dépenses de fonctionnement ; (ii) définir dans les CDP avec les partenaires et conventions de financement des micros projets K7 des jeunes les modalités de remontée des pièces justificatives des dépenses subventionnées ; (iii) effectuer des visites mensuelles d'appui conseil sur les aspects financiers par les Assistants comptables des antennes auprès des partenaires pour passer en revue les dépenses du mois ; effectuer des visites trimestrielles par le RAF ou Comptable auprès de chaque partenaire de mise en œuvre qui gère des fonds du projet. Ces visites d'appui conseil seront sanctionnées par des PV.

115. Les logiciels Tom2 PAIE Web et Tom2 Etafin Web sont installés et leurs paramétrages sont en cours de finalisation. La TVA sur les factures d'électricité, d'eau et de téléphone ne peut faire l'objet de demande de prise en charge par l'Etat. Le défaut de paiement de cette TVA par le projet entraîne une coupure immédiate. La mission recommande de payer ces factures en TTC sur les fonds FIDA.

116. La DODP a émis la proposition de payer les financements K7 à partir du compte d'opérations du projet Agrijeunes pour accélérer le processus. La mission recommande de procéder ainsi, d'approvisionner le compte d'opérations en conséquence et d'effectuer les paiements des K7 à partir de ce compte, lorsque les conditions d'éligibilité des K7 sont respectées. Le manuel des procédures devra être mis à jour pour intégrer toutes les diligences et vérifications nécessaires pour assurer le paiement correct de ces financements avec toutes les pièces justificatives nécessaires.

117. En ce qui concerne le personnel fiduciaire, l'Assistant comptable/Secrétaire au sein de l'UCP a été nommé comptable des matières cumulativement à ses fonctions d'Assistant comptable/Secrétaire, conformément à la recommandation d'audit. L'Assistant Comptable de l'antenne de Louga a démissionné pour un autre emploi et le

poste est vacant. Le Projet prévoit son remplacement dans les prochains mois en ayant recours à l'un des trois premiers candidats dont la sélection est en cours pour le même poste au niveau du Projet PADAER II financé par le FIDA.

Action convenue	Responsabilité	Date convenue
<p>Diligenter l'approvisionnement du compte d'opérations et des sous-comptes des antennes</p> <p>Diligenter l'approvisionnement du compte d'opérations et des sous-comptes des antennes, pour éviter la gestion des espèces.</p> <p>-----</p> <p>Recommandation partiellement mise en œuvre, activités restantes en cours : -AC/Ziguinchor a pris service le 24/06/2021 et a rejoint son poste de travail à Ziguinchor le 03 juillet 2021. Les spécimens de signatures seront déposés à la DODP et l'alimentation du sous compte suivra (voir recommandation n° 5)</p>	DODP/ Coordonnateur / RAF	01/2021
<p>Effectuer une mission d'audit interne d'au moins 5 jours ouvrables par mois</p> <p>L'auditeur interne recruté par la DODP (Ministère des Finances) pour les deux projets du Sénégal et pour la DODP, doit effectuer une mission d'au moins 5 jours ouvrables par mois au Projet Agrijeunes.</p>	Auditeur Interne	12/2021
<p>Mise à jour du manuel des procédures</p> <p>Mettre à jour le manuel des procédures pour intégrer toutes les diligences et vérifications nécessaires pour assurer le paiement correct de ces financements K7 à partir du compte d'opérations, avec toutes les pièces justificatives nécessaires.</p>	RAF/Coordonnateur	07/2022
<p>Clauses budgétaires des CDP</p> <p>Prévoir dans les CDP une clause de réallocation budgétaire autorisée entre les activités à hauteur de 10% sauf pour les dépenses de fonctionnement.</p>	Coordonnateur/RAF	03/2023
<p>Clause de remontée des pièces justificatives</p> <p>Définir dans les CDP avec les partenaires et conventions de financement des micros projets K7 des jeunes les modalités de remontée des pièces justificatives des dépenses subventionnées.</p>	Coordonnateur/RAF	03/2023
<p>Budgets des contrats de performances et appui institutionnel Hors TVA</p> <p>Présenter le budget en Hors TVA dans les contrats de performance et conventions à signer avec les partenaires. La partie TVA qui doit être prise en charge par l'Etat doit être mentionnée séparément.</p>	Coordonnateur / RAF	03/2023
<p>Visites mensuelles aux partenaires pour aspects financiers</p> <p>Effectuer des visites mensuelles d'appui conseil sur les aspects financiers par les Assistants comptables des antennes auprès des partenaires pour passer en revue les dépenses du mois. Effectuer des visites trimestrielles par le RAF ou Comptable auprès de chaque partenaire de mise en œuvre qui gère des fonds du projet. Etablir des procès-verbaux des réunions de suivi financier tenues avec les partenaires lors des visites d'appui conseil.</p>	RAF	06/2023
<p>Factures eau, électricité et téléphone en TTC</p> <p>Payer les factures d'eau, d'électricité et de téléphone en TTC sur les fonds FIDA</p>	Coordonnateur/RAF/DODP	06/2023
<p>Payer les financements K7 à partir du compte d'opérations</p> <p>Payer les financements K7 à partir du compte d'opérations du projet Agrijeunes pour accélérer le processus et approvisionner le compte d'opérations en conséquence lorsque les conditions d'éligibilité des K7 sont respectées.</p>	Coordonnateur/RAF/DODP	06/2023
<p>Privilégier les paiements directs aux fournisseurs et prestataires relatifs aux conventions signées avec les partenaires.</p> <p>Au niveau des conventions avec les partenaires d'exécution, privilégier les paiements directs aux fournisseurs et prestataires, après réception des équipements et services.</p> <p>-----</p> <p>Recommandation mise en œuvre : La convention avec ANPEJ signée, comporte la clause paiement direct par Agri-jeunes des fournisseurs d'équipements et services.</p>	Coordonnateur / RAF	

Qualité et ponctualité des audits

Note: 5

Notation précédente: 5

Justification de la note

118. La qualité du travail d'audit est jugée satisfaisante sur la base que: i) le travail d'audit est conforme aux termes de référence ; ii) la lettre de gestion est suffisamment informative et fournit une mise à jour sur l'état de mise en œuvre des recommandations du rapport d'audit de l'exercice précédent; iii) en outre, les recommandations de l'exercice fiscal 2021, comme requis par le manuel d'audit du FIDA, ont fait l'objet de commentaires de la part de la direction du projet.

Principaux problèmes

119. Toutefois, dans le futur pour faciliter le suivi de l'état de mise en œuvre des recommandations de l'exercice précédent, il est recommandé à l'auditeur externe dans leur présentation au niveau du tableau de suivi (pages 16 à 20) d'utiliser les mêmes formulations que celles qui avaient été retenues dans la lettre de gestion de l'exercice précédent. Aussi, pour permettre le suivi des recommandations formulées au niveau de la passation des marchés (pages 46 à 94), il est recommandé, dans le futur de regrouper les recommandations clés dans un tableau de synthèse adossé aux différents processus relatifs à la passation des marchés (c.-à-d. : *préparation, passation, exécution, rapportage et classement*).

Action convenue	Responsabilité	Date convenue
------------------------	-----------------------	----------------------

<p>AMELIORER LA GESTION DES MISSIONS</p> <p>S'assurer de l'apposition systématique des visa arrivée et départ sur les ordres de mission.</p>	UCP	06/2022
<p>AMELIORER LA GESTION DES ACHATS ET FRAIS GENERAUX</p> <p>La mission recommande au projet de tenir compte des dépenses non autorisées qui constituent la contrepartie de l'Etat. Cependant du fait que certains fournisseurs (SENELEC, SONATEL et Sde) refusent généralement de se faire payer un montant HT, nous suggérons fortement au projet de saisir le bailleur pour permettre de payer avec le fonds FIDA la TVA correspondante à ces factures.</p>	UCP	06/2022
<p>AMELIORER LA GESTION DE LA CAISSE</p> <p>La mission recommande l'application des procédures de caisse dans leur globalité qui se trouvent dans le manuel de procédures administratives et financières du projet AGR1 JEUNES.</p>	UCP	06/2022
<p>AMELIORER LA GESTION DU CARBURANT</p> <p>Nous recommandons de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire le suivi par carte et de doter à chaque antenne une carte afin de faciliter l'élaboration les fiches de suivi du carburant ; - respecter la dotation des 15L/100 Kms ; - établir des notes pour la gestion du carburant 	UCP	06/2022
<p>AMELIORER LA GESTION DU COURRIER</p> <p>Nous recommandons de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - séparer les deux registres arrivée et départ de transmission interne pour un meilleur suivi ; - qu'une copie des courriers déchargés fasse l'objet de classement ; - Tenir un registre de courriers envoyés par mail ; - Enregistrer tous les courriers envoyés pour suivi. 	UCP	06/2022
<p>AMELIORER LA GESTION DES IMMOBILISATIONS</p> <p>La mission d'audit recommande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'enregistrer les immobilisations selon le coût d'achat ; - d'assurer les immobilisations ; - de rapprocher périodiquement les montants comptabilisés et les montants inventoriés figurant dans les fichiers d'inventaires et de corriger tout écart. 	UCP	06/2022
<p>AMELIORER LA GESTION DE L'AUDIT INTERNE</p> <p>La mission recommande le respect du planning d'intervention de l'auditeur interne suivant les clauses contractuelles.</p>	UCP/DODP	06/2022
<p>AMELIORER LA GESTION ANTENNES LOUGA ET ZIGUINCHOR</p> <p>L'antenne de Ziguinchor partage les mêmes locaux que PROVAL CV, INP, qui sont mis à la disposition de Agrijeunes par l'Etat, aussi, aucune facture d'électricité ni d'eau n'est payée par Agrijeunes, vu que le compteur est au nom de PROVALCV. Les factures d'électricité sont donc payées par PROVALCV. Il appartient à Agrijeunes d'avoir son propre compteur afin de ne pas courir le risque de fonctionner sans électricité ou eau.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nous n'avons pas reçu les rapports d'activités sur toute la période. Aussi pour le PTBA sectoriel, nous avons reçu le PV du CPR, toutefois ce PTBA n'est pas chiffré. - Aussi nous n'avons pas reçu le suivi budgétaire du PTBA sectoriel. - Au niveau de la gestion des missions, nous avons constaté qu'il manque les rapports de mission dans la liasse. - Au niveau de la gestion des stocks, l'établissement des bons de sortie n'est pas systématique. Il n'existe pas de fichier de suivi de stock. <p>Antenne Louga</p> <p>La mission n'a pas reçu les rapports de suivi budgétaire, car TomPro n'a pas pris en compte le découpage géographique qui aurait permis de faire le suivi budgétaire par région. Le logiciel RUCHE est paramétré à partir des données du Tompro.</p> <p>Recommandations :</p> <p>La mission recommande la prise en compte du découpage géographique dans Tompro et dans RUCHE qui permettrait de faire le suivi budgétaire par région.</p>	UCP/ANTENNES	06/2022
<p>AMELIORER LA GESTION DES PARTENAIRES TECHNIQUES</p> <p>1. ANCAR Agrijeunes devrait contracter directement avec les zones pour un meilleur suivi des financements octroyés.</p> <p>2. CNCR Diligenter le traitement des fournisseurs d'immobilisations et des prestations de service ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moment des travaux de fin d'exercice, rapprocher les comptes réciproques Agrijeunes chez CNCR et CNCR chez Agrijeunes. 	UCP	06/2022

<p>AMELIORER GESTION DES RESSOURCES HUMAINES</p> <p>La mission recommande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De mettre en place un dossier personnel individuel unique et à jour pour chaque salarié regroupant toutes les pièces concernées pouvant être classées en sous chemises « Etat civil ; « Recrutement », « carrière », « médico-social » par exemple ; et de demander aux salariés de compléter leur dossier - Nous recommandons de faire un planning de congés après entretien entre chaque salarié et le - Coordonnateur et qui soit validé par ce dernier ; - De faire les évaluations à date. 	UCP	12/2022
<p>AMELIORER LA GESTION DE LA TRESORERIE</p> <p>La mission recommande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le remboursement des frais bancaires comme frais inéligibles ; 	UCP	12/2022

Fonds de contrepartie **Note: 4** **Notation précédente: 4**

Justification de la note

120. La contrepartie porte uniquement sur l'exonération de taxes et le problème actuel réside dans les prises en charge de la TVA qui restent sans suite, après envoi des demandes de paiement à la DODP. Un montant de 43 millions F CFA de TVA a été enregistré à ce jour pour lequel les attestations de prise en charge de la TVA sont toujours attendues depuis le démarrage du projet. Par ailleurs, le montant des droits et taxes sur les véhicules acquis par le Projet est de 35, 7 millions FCFA et relève également de la contrepartie gouvernementale. La comptabilisation de cette exonération est faite en mai 2022.

Principaux problèmes

121. Le taux d'engagement de la contrepartie au 30 avril est ainsi de 1,03% (il sera de 1,88% après comptabilisation des droits et taxes sur les véhicules) : montant effectif total de l'équivalent de 120 000 Euros par rapport au montant de la contrepartie prévu dans l'accord de financement qui est de 6 374 000 Euros sous forme d'exonération de taxes.

122. En ce qui concerne la contribution des bénéficiaires, elle n'est pas encore mobilisée du fait du retard dans la mise en œuvre, notamment au niveau des K7 et sur le financement des agrépeneurs.

123. Par ailleurs, la mission rappelle que la contrepartie sous forme d'exonérations de taxes relative aux dons RPSF est de 377 970 USD comme indiqué dans l'accord de financement. *A cet effet, la mission recommande de documenter et comptabiliser les taxes sur les dépenses RPSF au titre de la contrepartie.*

Action convenue	Responsabilité	Date convenue
<p>Honorer les engagements d'exonération de taxes par la délivrance d'attestations de prise en charge de la TVA</p> <p>Honorer les engagements d'exonération de taxes par la délivrance d'attestations de prise en charge de la TVA</p>	Ministère des Finances et du Budget (MFB)	12/2021
<p>Financer les polices d'assurance par les fonds du prêt FIDA.</p> <p>La contrepartie de l'Etat étant limitée à l'exonération de taxes, la mission recommande de financer les polices d'assurance par les fonds du prêt FIDA : assurance véhicules, assurance maladie, assurance des locaux.</p>	COORDONNATEUR/RAF	12/2021
<p>Documenter et comptabiliser les taxes sur les dépenses RPSF au titre de la contrepartie.</p> <p>Documenter et comptabiliser les taxes sur les dépenses RPSF au titre de la contrepartie.</p>	RAF	07/2022
<p>Prise en charge de la TVA par l'Etat</p> <p>Honorer les engagements par la délivrance d'attestations de prise en charge de la TVA que la DODP pourra transmettre au Projet pour remise aux fournisseurs et prestataires.</p>	Ministère des Finances et du Budget (MFB)	12/2022

Conformité avec les clauses des prêts **Note: 4** **Notation précédente: 4**

Justification de la note

124. Les dispositions sont respectées en ce qui concerne l'ouverture des comptes bancaires pour le démarrage du Projet. L'envoi des rapports financiers trimestriels et états financiers annuels a été fait dans les délais. Les clauses concernant les couvertures d'assurance sont respectées et en cours de renouvellement. Les dépenses sont exemptées de droits et taxes conformément à l'accord de financement : les fournisseurs sont payés en hors taxes, bien que la prise en charge effective de la TVA reste à assurer par l'Etat comme indiqué au chapitre sur les fonds de contrepartie. L'envoi du PTBA 2022 n'a pas été fait dans les délais.

Évaluation de la passation des marchés

Passation des marchés **Note: 4** **Notation précédente: 3**

Justification de la note

125. Le Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA) 2022 a été approuvé le 29 mars 2022. Les Plans de Passation des Marchés (PPM) sont conformes aux PTBA. Les procédures de passation sont cohérentes et conformes au Code des marchés publics et aux directives du FIDA. Le taux d'exécution du PPM 2021 révisé est de 64% en nombre de marchés et 66% en valeur pour 2020. Celui de 2022 est faible pour le moment car il est à 6% en nombre de marchés et 0,4% en valeur. Le projet dispose d'un Responsable en Passation des Marchés qui a pris fonction le 2 août 2021.

Évaluation de la passation des marchés

126. Les mesures suivantes ont été convenues en vue d'accélérer et d'améliorer la qualité des processus de passation et d'exécution des marchés : (i) faire un suivi régulier du PPM en renseignant au fur et à mesure les dates effectives de réalisation pour chaque étape du processus et actualiser le PPM en tenant en compte des seuils de passation et de revue préalables mentionnés dans le manuel de procédures ; (ii) veiller à la qualité des DAO avant le lancement des appels d'offres en mettant un accent particulier sur le renseignement correcte du cahier des clauses administratives particulières CCAP (notamment la garantie de bonne exécution conformément à l'arrêté n°00866 du 22 janvier 2015 pris en application de l'article 115 du code des marchés publics CMP fixant les seuils à partir desquels il est requis une garantie de bonne exécution) ; (iii) évaluer les offres dans les délais requis (maximum 7 jours pour les Demandes de Renseignements et de Prix à Compétition Ouvertes conformément à l'article 5 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix en application de l'article 78 du CMP) ; (iv) Transmettre le PV d'ouverture des plis aux candidats conformément à l'article 67.4 du CMP et archiver les preuves de transmission ; (v) Restituer les garanties de soumission après l'approbation de la proposition d'attribution conformément à l'article 84.3 du CMP et archiver les preuves

de restitution ; (vi) Transmettre les lettres d'information des candidats non retenus conformément à l'article 84.3 du CMP et archiver les preuves de transmission ; (vii) Publier l'attribution définitive dans le portail des marchés publics conformément à l'article 86 du CMP pour les marchés passés par appel public à la concurrence, et à l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix (DRP) pour les marchés passés par DRP à compétition restreinte ; (viii) améliorer l'archivage de tous les documents liés à la passation des marchés notamment : les avis d'appel à la concurrence et les avis d'attribution provisoire, les garanties de bonne exécution, les rapports des consultants, les PV de réception, les preuves de transmission du PV d'ouverture des plis aux soumissionnaires, les preuves de transmission des lettres d'information des candidats non retenus, les preuves de restitution des garanties de soumission ; (ix) Inscrire le SPM dans le système IFAD Client Portal (ICP) et NOTUS en vue d'accélérer l'enregistrement des données et de faciliter les interactions pour les demandes d'avis de non objection.

Action convenue	Responsabilité	Date convenue
Actualisation et Suivi du PPM Faire un suivi régulier du PPM en renseignant au fur et à mesure les dates effectives de réalisation pour chaque étape du processus. Actualiser le PPM en tenant en compte des seuils de passation et de revue préalable mentionnés dans le manuel de procédures	RPM	06/2022
Qualité des DAO Veiller à la qualité des DAO avant le lancement des appels d'offres en mettant un accent particulier sur le renseignement correcte du cahier des clauses administratives particulières CCAP (notamment la garantie de bonne exécution conformément à l'arrêté n°00866 du 22 janvier 2015 pris en application de l'article 115 du CMP fixant les seuils à partir desquels il est requis une garantie de bonne exécution)	RPM	06/2022
Evaluation des offres Evaluer les offres dans les délais requis (maximum 7 jours pour les Demandes de Renseignements et de Prix à Compétition Ouvertes conformément à l'article 5 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix en application de l'article 78 du CMP)	RPM	06/2022
Transmission du PV d'ouverture des plis Transmettre le PV d'ouverture des plis aux candidats conformément à l'article 67.4 du CMP et archiver les preuves de transmission.	RPM	06/2022
Restitution des garanties de soumission Restituer les garanties de soumission après l'approbation de la proposition d'attribution conformément à l'article 84.3 du CMP et archiver les preuves de restitution	RPM	06/2022
Transmission de l'information aux candidats non retenus Transmettre les lettres d'information des candidats non retenus conformément à l'article 84.3 du CMP et archiver les preuves de transmission.	RPM	06/2022
Publication des attributions Publier l'attribution définitive dans le portail des marchés publics conformément à l'article 86 du CMP pour les marchés passés par appel public à la concurrence, et à l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP pour les marchés passés par DRP à compétition restreinte.	RPM	06/2022
Inscription SPM dans ICP et NOTUS Inscrire le SPM dans le système IFAD Client Portal (ICP) et NOTUS en vue d'accélérer l'enregistrement des données et de faciliter les interactions pour les demandes d'avis de non objection	RPM	06/2022

e. Indicateurs clés en matière de supervision et d'appui à l'exécution

Probabilité d'atteindre l'objectif de développement	Note: 4.0	Notation précédente: 3.86
Évaluation de la performance globale de l'exécution	Note: 4.0	Notation précédente: 3.75

F. Actions convenues

Action convenue	Responsabilité	Date convenue
Vue d'ensemble et avancement du projet		
Plan de Travail Préparer un plan de travail axé sur les 10 mesures d'urgence	Coord PI/RSE	06/2022
Efficacité en matière de développement		
Revision PTBA Réviser le PTBA 2022 avec une priorité sur le plan d'urgence et les recommandations d'août 2021 et celles de mai 2022	Coord PI/ RSE/RAF	07/2022
Ciblage et suivi concerté et en synergie Opérer la migration de la base de données d'AGRIJEUNES vers la plateforme des PEEJ avec un appui en formation	Responsable Genre/RSE	07/2022

Expertise en adaptation aux changements climatiques Recruter un consultant ayant une expertise sur les questions liées à l'adaptation aux changements climatiques et la gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles	IP/RAF	07/2022
Durabilité et transposition à plus grande échelle		
Valorisation des déchets Capitaliser sur l'expérience de la Fédération des Associations de Personnes Handicapées de la Région de Louga sur la valorisation des déchets	RSE/IP	07/2021
Conventions Signer les conventions avec la DEEC, le CSE, l'ISE et le Centre Kaydara pour accélérer la mise en œuvre des activités sur la gestion de l'environnement et des ressources naturelles	IP	09/2021
Feuille de route élaborer une feuille de route-type consolidée qui indique les différentes étapes et les acteurs impliqués dans l'accompagnement.	responsables entreprenariat/ formation	06/2022
Gestion du projet		
Coordonnateur PI Permettre au Coordonnateur PI d'avoir les accès (notus, ICP, ...) et signatures des comptes bancaires du projet	DODP/FIDA	06/2022
Formation du personnel et partenaires de mise en oeuvre Organiser la formation du personnel et des partenaires d'exécution sur la gestion des savoirs et s'assurer du partage des plans d'action GS et Com avec les partenaires d'exécution	Coord PI RSE	07/2022
pôles emploi/ SIME Transférer les bases de données identification et orientation des jeunes au niveau des pôles emploi/ SIME et et Trouver les passerelles en SIME et La Ruche.	Coord PI/RSE/ANPEJ	07/2022
Paramétrage de la Ruche Compléter le paramétrage de la Ruche par le suivi du PTBA par la région et zone d'intervention (zone Nord, Sud et Centre)	RSE	07/2022
Situation de reference Finaliser la réalisation de la situation de référence des effets et impacts du projet	RSE	07/2022
Test de outils de SE Compléter et tester sur le terrain les fiches de collectes des données de suivi et évaluation	RSE/Chef Antenne/ASE	08/2022
Formation sur la Ruche Organiser la formation du dispositif de suivi et évaluation et les points focaux suivi des partenaires de mise en œuvre sur la Ruche	RSE	08/2022
Gestion et exécution financière		
Diligenter l'approvisionnement du compte d'opérations et des sous-comptes des antennes Diligenter l'approvisionnement du compte d'opérations et des sous-comptes des antennes, pour éviter la gestion des espèces. ----- Recommandation partiellement mise en œuvre, activités restantes en cours : -AC/Ziguinchor a pris service le 24/06/2021 et a rejoint son poste de travail à Ziguinchor le 03 juillet 2021. Les spécimens de signatures seront déposés à la DODP et l'alimentation du sous compte suivra (voir recommandation n° 5)	DODP/ Coordonnateur / RAF	01/2021
Adresser au FIDA une lettre de demande d'extension du don RPSF Adresser au FIDA une lettre de demande d'extension du don RPSF pour six mois	Coordonnateur / Ministère des finances et du budget (MFB)	09/2021
Soumettre le PTBA du don RPSF à l'ANO du FIDA Soumettre le PTBA du don RPSF à l'ANO du FIDA; Pour le don RPSF entré en vigueur depuis le 20 décembre 2020, le PTBA a été approuvé le 12 juillet par le Comité de Pilotage. La demande de non objection n'a pas encore été soumise au FIDA. Le PV du comité de pilotage n'est pas encore disponible.	Coordonnateur	09/2021
Signer la convention avec la Direction de l'Horticulture La convention avec la Direction de l'Horticulture qui est prévue dans l'accord de don comme partenaire de mise en œuvre n'a pas encore été signée. Le projet doit signer la convention avec la Direction de l'Horticulture	Coordonnateur / RAF	09/2021

<p>S'assurer que les conditions de décaissement des financements aux jeunes (K7) soient conformes aux dispositions de l'accord de financement et du DCP</p> <p>Pour éviter les dépenses inéligibles, les conditions de décaissement des financements aux jeunes (K7) soient conformes aux dispositions de l'accord de financement et du DCP.</p>	RAF/ Coordonnateur	12/2021
<p>Mettre à disposition le procès-verbal de visite de site du jeune avant décaissement du financement au profit du jeune</p> <p>Le projet a mentionné une lettre d'engagement signée par le jeune attestant de la disponibilité de terre ou d'atelier et que des visites de site sont prévues après cela. La mission recommande de mettre à disposition le procès-verbal de visite de site du jeune avant décaissement du financement au profit du jeune.</p>	RAF/ Coordonnateur	12/2021
<p>Finaliser la mise en place des partenariats et diligenter les décaissements relatifs aux conventions signées</p> <p>Finaliser la mise en place des partenariats et de diligenter les décaissements relatifs aux conventions signées, après avoir assuré le respect des conditions d'ouverture de compte dédié pour les institutions concernées par cette disposition.</p>	RAF/ Coordonnateur	12/2021
<p>Honorer les engagements d'exonération de taxes par la délivrance d'attestations de prise en charge de la TVA</p> <p>Honorer les engagements d'exonération de taxes par la délivrance d'attestations de prise en charge de la TVA</p>	Ministère des Finances et du Budget (MFB)	12/2021
<p>Financer les polices d'assurance par les fonds du prêt FIDA.</p> <p>La contrepartie de l'Etat étant limitée à l'exonération de taxes, la mission recommande de financer les polices d'assurance par les fonds du prêt FIDA : assurance véhicules, assurance maladie, assurance des locaux.</p>	COORDONNATEUR/RAF	12/2021
<p>Effectuer une mission d'audit interne d'au moins 5 jours ouvrables par mois</p> <p>L'auditeur interne recruté par la DODP (Ministère des Finances) pour les deux projets du Sénégal et pour la DODP, doit effectuer une mission d'au moins 5 jours ouvrables par mois au Projet Agrijeunes.</p>	Auditeur Interne	12/2021
<p>Actualisation et Suivi du PPM</p> <p>Faire un suivi régulier du PPM en renseignant au fur et à mesure les dates effectives de réalisation pour chaque étape du processus. Actualiser le PPM en tenant en compte des seuils de passation et de revue préalables mentionnés dans le manuel de procédures</p>	RPM	06/2022
<p>Qualité des DAO</p> <p>Veiller à la qualité des DAO avant le lancement des appels d'offres en mettant un accent particulier sur le renseignement correcte du cahier des clauses administratives particulières CCAP (notamment la garantie de bonne exécution conformément à l'arrêté n°00866 du 22 janvier 2015 pris en application de l'article 115 du CMP fixant les seuils à partir desquels il est requis une garantie de bonne exécution)</p>	RPM	06/2022
<p>Evaluation des offres</p> <p>Evaluer les offres dans les délais requis (maximum 7 jours pour les Demandes de Renseignements et de Prix à Compétition Ouvertes conformément à l'article 5 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix en application de l'article 78 du CMP)</p>	RPM	06/2022
<p>Transmission du PV d'ouverture des plis</p> <p>Transmettre le PV d'ouverture des plis aux candidats conformément à l'article 67.4 du CMP et archiver les preuves de transmission.</p>	RPM	06/2022
<p>Restitution des garanties de soumission</p> <p>Restituer les garanties de soumission après l'approbation de la proposition d'attribution conformément à l'article 84.3 du CMP et archiver les preuves de restitution</p>	RPM	06/2022
<p>Transmission de l'information aux candidats non retenus</p> <p>Transmettre les lettres d'information des candidats non retenus conformément à l'article 84.3 du CMP et archiver les preuves de transmission.</p>	RPM	06/2022
<p>Publication des attributions</p> <p>Publier l'attribution définitive dans le portail des marchés publics conformément à l'article 86 du CMP pour les marchés passés par appel public à la concurrence, et à l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP pour les marchés passés par DRP à compétition restreinte.</p>	RPM	06/2022
<p>Inscription SPM dans ICP et NOTUS</p> <p>Inscrire le SPM dans le système IFAD Client Portal (ICP) et NOTUS en vue d'accélérer l'enregistrement des données et de faciliter les interactions pour les demandes d'avis de non objection</p>	RPM	06/2022

<p>AMELIORER LA GESTION DES MISSIONS</p> <p>S'assurer de l'apposition systématique des visa arrivée et départ sur les ordres de mission.</p>	UCP	06/2022
<p>AMELIORER LA GESTION DES ACHATS ET FRAIS GENERAUX</p> <p>La mission recommande au projet de tenir compte des dépenses non autorisées qui constituent la contrepartie de l'Etat. Cependant du fait que certains fournisseurs (SENELEC, SONATEL et Sde) refusent généralement de se faire payer un montant HT, nous suggérons fortement au projet de saisir le bailleur pour permettre de payer avec le fonds FIDA la TVA correspondante à ces factures.</p>	UCP	06/2022
<p>AMELIORER LA GESTION DE LA CAISSE</p> <p>La mission recommande l'application des procédures de caisse dans leur globalité qui se trouvent dans le manuel de procédures administratives et financières du projet AGR1 JEUNES.</p>	UCP	06/2022
<p>AMELIORER LA GESTION DU CARBURANT</p> <p>Nous recommandons de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire le suivi par carte et de doter à chaque antenne une carte afin de faciliter l'élaboration des fiches de suivi du carburant ; - respecter la dotation des 15L/100 Kms ; - établir des notes pour la gestion du carburant 	UCP	06/2022
<p>AMELIORER LA GESTION DU COURRIER</p> <p>Nous recommandons de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - séparer les deux registres arrivée et départ de transmission interne pour un meilleur suivi ; - qu'une copie des courriers déchargés fasse l'objet de classement ; - Tenir un registre de courriers envoyés par mail ; - Enregistrer tous les courriers envoyés pour suivi. 	UCP	06/2022
<p>AMELIORER LA GESTION DES IMMOBILISATIONS</p> <p>La mission d'audit recommande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'enregistrer les immobilisations selon le coût d'achat ; - d'assurer les immobilisations ; - de rapprocher périodiquement les montants comptabilisés et les montants inventoriés figurant dans les fichiers d'inventaires et de corriger tout écart. 	UCP	06/2022
<p>AMELIORER LA GESTION DE L'AUDIT INTERNE</p> <p>La mission recommande le respect du planning d'intervention de l'auditeur interne suivant les clauses contractuelles.</p>	UCP/DODP	06/2022
<p>AMELIORER LA GESTION ANTENNES LOUGA ET ZIGUINCHOR</p> <p>L'antenne de Ziguinchor partage les mêmes locaux que PROVAL CV, INP, qui sont mis à la disposition de Agrijeunes par l'Etat, aussi, aucune facture d'électricité ni d'eau n'est payée par Agrijeunes, vu que le compteur est au nom de PROVALCV. Les factures d'électricité sont donc payées par PROVALCV. Il appartient à Agrijeunes d'avoir son propre compteur afin de ne pas courir le risque de fonctionner sans électricité ou eau.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nous n'avons pas reçu les rapports d'activités sur toute la période. Aussi pour le PTBA sectoriel, nous avons reçu le PV du CPR, toutefois ce PTBA n'est pas chiffré. <p>Aussi nous n'avons pas reçu le suivi budgétaire du PTBA sectoriel.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au niveau de la gestion des missions, nous avons constaté qu'il manque les rapports de mission dans la liasse. - Au niveau de la gestion des stocks, l'établissement des bons de sortie n'est pas systématique. Il n'existe pas de fichier de suivi de stock. <p>Antenne Louga</p> <p>La mission n'a pas reçu les rapports de suivi budgétaire, car TomPro n'a pas pris en compte le découpage géographique qui aurait permis de faire le suivi budgétaire par région. Le logiciel RUCHE est paramétré à partir des données du Tompro.</p> <p>Recommandations :</p> <p>La mission recommande la prise en compte du découpage géographique dans Tompro et dans RUCHE qui permettrait de faire le suivi budgétaire par région.</p>	UCP/ANTENNES	06/2022
<p>AMELIORER LA GESTION DES PARTENAIRES TECHNIQUES</p> <p>1. ANCAR Agrijeunes devrait contracter directement avec les zones pour un meilleur suivi des financements octroyés.</p> <p>2. CNCR Diligenter le traitement des fournisseurs d'immobilisations et des prestations de service ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moment des travaux de fin d'exercice, rapprocher les comptes réciproques Agrijeunes chez CNCR et CNCR chez Agrijeunes. 	UCP	06/2022
<p>Achèvement des deux dons RPSF</p> <p>Finaliser les activités de réceptions et de distributions relatives aux dons RPSF avant la date d'achèvement du 30 juin 2022.</p>	RAF/ Coordonnateur	07/2022

Documenter et comptabiliser les taxes sur les dépenses RPSF au titre de la contrepartie. Documenter et comptabiliser les taxes sur les dépenses RPSF au titre de la contrepartie.	RAF	07/2022
Mise à jour du manuel des procédures Mettre à jour le manuel des procédures pour intégrer toutes les diligences et vérifications nécessaires pour assurer le paiement correct de ces financements K7 à partir du compte d'opérations, avec toutes les pièces justificatives nécessaires.	RAF/Coordonnateur	07/2022
Justification de l'avance de 500 millions à la DER/FJ Justifier l'avance de 500 millions pour le financement des K7 conformément au mécanisme et à la procédure requise dans le document de conception du projet.	RAF/ Coordonnateur/DER/FJ	09/2022
Prise en charge de la TVA par l'Etat Honorer les engagements par la délivrance d'attestations de prise en charge de la TVA que la DODP pourra transmettre au Projet pour remise aux fournisseurs et prestataires.	Ministère des Finances et du Budget (MFB)	12/2022
AMELIORER GESTION DES RESSOURCES HUMAINES La mission recommande : - De mettre en place un dossier personnel individuel unique et à jour pour chaque salarié regroupant toutes les pièces concernées pouvant être classées en sous chemises « Etat civil ; « Recrutement », « carrière », « médico-social » par exemple ; et de demander aux salariés de compléter leur dossier - Nous recommandons de faire un planning de congés après entretien entre chaque salarié et le - Coordonnateur et qui soit validé par ce dernier ; - De faire les évaluations à date.	UCP	12/2022
AMELIORER LA GESTION DE LA TRESORERIE La mission recommande : - Le remboursement des frais bancaires comme frais inéligibles ;	UCP	12/2022
Clauses budgétaires des CDP Prévoir dans les CDP une clause de réallocation budgétaire autorisée entre les activités à hauteur de 10% sauf pour les dépenses de fonctionnement.	Coordonnateur/RAF	03/2023
Clause de remontée des pièces justificatives Définir dans les CDP avec les partenaires et conventions de financement des micros projets K7 des jeunes les modalités de remontée des pièces justificatives des dépenses subventionnées.	Coordonnateur/RAF	03/2023
Budgets des contrats de performances et appui institutionnel Hors TVA Présenter le budget en Hors TVA dans les contrats de performance et conventions à signer avec les partenaires. La partie TVA qui doit être prise en charge par l'Etat doit être mentionnée séparément.	Coordonnateur / RAF	03/2023
Visites mensuelles aux partenaires pour aspects financiers Effectuer des visites mensuelles d'appui conseil sur les aspects financiers par les Assistants comptables des antennes auprès des partenaires pour passer en revue les dépenses du mois. Effectuer des visites trimestrielles par le RAF ou Comptable auprès de chaque partenaire de mise en œuvre qui gère des fonds du projet. Etablir des procès-verbaux des réunions de suivi financier tenues avec les partenaires lors des visites d'appui conseil.	RAF	06/2023
Factures eau, électricité et téléphone en TTC Payer les factures d'eau, d'électricité et de téléphone en TTC sur les fonds FIDA	Coordonnateur/RAF/DODP	06/2023
Payer les financements K7 à partir du compte d'opérations Payer les financements K7 à partir du compte d'opérations du projet Agrijeunes pour accélérer le processus et approvisionner le compte d'opérations en conséquence lorsque les conditions d'éligibilité des K7 sont respectées.	Coordonnateur/RAF/DODP	06/2023
Privilégier les paiements directs aux fournisseurs et prestataires relatifs aux conventions signées avec les partenaires. Au niveau des conventions avec les partenaires d'exécution, privilégier les paiements directs aux fournisseurs et prestataires, après réception des équipements et services. ----- Recommandation mise en œuvre : La convention avec ANPEJ signée, comporte la clause paiement direct par Agri-jeunes des fournisseurs d'équipements et services.	Coordonnateur / RAF	



Investir dans les populations rurales

Sénégal

Projet d'appui à l'insertion des jeunes ruraux agripreneurs (Agri-jeunes Tekki Ndawñi)

Rapport de supervision

Cadre logique du projet

Dates de mission: 16 au 31 mai 2022

Date du document: 22/07/2022

Identifiant du projet 2000002342

Numéro du rapport: 6175-SN

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Projet d'appui à l'insertion des jeunes ruraux agripreneurs (Agri-jeunes Tekki Ndawñi)

Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs							Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Résultat annuel (2022)	Résultat cumulatif (2022)	Résultat cumulatif % (2022)	Source	Fréquence	Responsabilité	
Portée Agri-jeunes Tekki Ndawi	1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages							SSE du projet	Trimestrielle	UCP	Mobilisation des dispositifs d'appui nécessaires et adoption de l'approche holistique du projet pour des interventions coordonnées
	Membres des ménages	0	200 000	500 000		0	0				
	1.a Nombre correspondant de ménages touchés							SSE du projet	Trimestrielle	UCP	
	Ménages dirigés par une femme					0					
	Ménages autres que ceux ayant une femme pour chef					0					
	Ménages	0	20 000	50 000		0	0	SSE du projet	Trimestrielle	UCP	
	1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet										
	Hommes	0				1 266					
	Femmes	0				515					
	Jeunes	0				1 775					
	Personnes autochtones					0					
Nombre total de personnes bénéficiant de services	0	20 000	50 000		1 781	3.6					

Chaîne logique	Indicateurs						Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Résultat annuel (2022)	Résultat cumulatif (2022)	Résultat cumulatif % (2022)	Source	Fréquence	
Objectif du projet Contribuer à l'amélioration durable des conditions d'existence des jeunes ruraux et à la réduction de la pauvreté en milieu rural	Jeunes ruraux bénéficiaires d'une mobilité économique						Enquête de référence, Evaluation d'impact	Année 1, 3 et 6	FIDA et Gouvernement	Environnement macroéconomique favorable. Suivi sectoriel de la mise en œuvre des orientations pour la promotion des jeunes de l'emploi des jeunes ruraux Projection, fondée sur les évaluations de l'impact du FIDA, du nombre de ruraux dont la situation économique a évolué (10% ou plus), notamment du point de vue des revenus, de la consommation, de la richesse, de la diversité alimentaire ou de la nutrition (Porter le Système de gestion des résultats et de l'impact à l'étape suivante, FIDA, Avril 2017)
	Jeunes ruraux	0	15 000	40 000						
Objectif de développement Promouvoir l'inclusion socioprofessionnelle des jeunes ruraux dans les exploitations familiales et les activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables dans les chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques	Jeunes ruraux touchés par la sensibilisation-orientation						SSE du projet	Année 1,3, et 6	UCP	Mobilisation des dispositifs d'appui nécessaires et adoption de l'approche holistique du projet pour des interventions coordonnées
	Jeunes ruraux touchés	0	90 000	150 000						
	Emplois ruraux décents permanents créés et/renforcés						Enquêtes d'évaluation des effets	Annuelle à partir de l'année 3	UCP, prestataires	
	Emplois ruraux décents permanents	0	15 000	35 000						

Chaîne logique	Indicateurs							Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Résultat annuel (2022)	Résultat cumulatif (2022)	Résultat cumulatif % (2022)	Source	Fréquence	Responsabilité	
	Existing new laws regulations policies or strategies on youth proposed to policy makers for approval, amendment or ratifications							Reports, Policies	Baseline, Mid-term, Completion	PMU	
	Laws, regulations, policies, or strategies on youth	0	1	2							
Effet direct Effet 1: Les jeunes ruraux exercent des activités économiques rémunératrices leur garantissant un revenu décent dans les chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques	Entreprises/activités économiques viables créées et/ou renforcées							Enquêtes spécifiques	Annuelle à partir de l'année 3	UCP	Levée des obstacles externes qui limitent l'accès des jeunes ruraux aux opportunités dans les filières de croissance et de création de richesses
	Entreprises/activités économiques viables	0	10 000	25 000							
	2.2.2 Entreprises rurales appuyées signalant une hausse de leurs bénéficiaires							Enquêtes spécifiques	Annuelle	UCP, Prestataires	
Pourcentage d'entreprises	0	75	85								
Produit Produit 1.1 : Les jeunes agripreneurs sont intégrés au marché	Jeunes agripreneurs commercialisant leurs produits à travers les partenariats ou contrats avec les OP, plateformes et opérateurs du secteur privé							SSE du projet	Semestrielle	UCP	Ouverture des OP à la promotion du statut économique et du leadership des agripreneurs dans les filières
	Jeunes agripreneurs commercialisant leurs produits	0	50	80							
	2.1.6 Installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état							SSE du projet	Semestrielle	UCP	
	Nombre total d'installations	0	66	100		0	0				
	Installations de commercialisation construites ou remises en état	0	66	100		0	0				
	Partenariats conclus au niveau des marchés émergents							SSE du projet	Semestrielle	UCP	
	Partenariats	0	16	20							

Chaîne logique	Indicateurs							Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Résultat annuel (2022)	Résultat cumulatif (2022)	Résultat cumulatif % (2022)	Source	Fréquence	Responsabilité	
Produit Produit 1.2: Les activités économiques des jeunes ruraux sont financées	Jeunes financés							SSE du projet	Semestrielle	UCP	Constituants des K7 disponibles auprès des fournisseurs nationaux Bonne qualité des plans d'affaires/solvabilité des agripreneurs
	Jeunes financés	0	20 000	45 000							
	1.1.5 Personnes ayant accès à des services financiers dans les zones rurales							SSE du projet	Semestrielle	UCP, institutions financières partenaires	
	Femmes-accès services financiers en zones rurales-épargne					0					
	Jeunes-accès services financiers en zones rurales-épargne					0					
	Hommes-accès services financiers dans les zones rurales-épargne					0					
	Hommes-accès services financiers dans les zones rurales-crédit					0					
	Femmes - accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit					0					
	Jeunes-accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit					0					
	Personnes ayant accès-services financiers dans les zones rurales-épargne	0	9 000	15 000		0	0				

Chaîne logique	Indicateurs							Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Résultat annuel (2022)	Résultat cumulatif (2022)	Résultat cumulatif % (2022)	Source	Fréquence	Responsabilité	
	Personnes-accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit	0	9 000	15 000		0	0				
	Personnes-accès à des services financiers dans les zones rur.-assurance					0					
	Personnes-accès services financiers dans les zones rur.-envois de fonds					0					
	Hommes-accès services financiers dans les zones rurales-assurance					0					
	Femmes-accès services financiers dans les zones rurales-assurance					0					
	Jeunes-accès services financiers dans les zones rurales - assurance					0					
Effet direct Effet 2 : Les jeunes ruraux ont acquis les capacités nécessaires à la gestion durable de leurs activités	1.2.3 Ménages déclarant une réduction de la pénurie d'eau par rapport aux besoins de la production							Enquêtes spécifiques	Annuelle	UCP, Prestataires	Offre nationale de formation, appui-conseil et accompagnement adaptable
	Ménages	0	35	80							
Produit Produit 2.1: Les capacités techniques, d'organisation et de gestion des jeunes sont renforcées	1.1.4 Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production							SSE du projet	Semestrielle	UCP	Offre nationale de formation, appui-conseil et accompagnement adaptable
	Hommes formés à la production végétale					0					
	Femmes formées à la production végétale					0					

Chaîne logique	Indicateurs							Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Résultat annuel (2022)	Résultat cumulatif (2022)	Résultat cumulatif % (2022)	Source	Fréquence	Responsabilité	
	Jeunes formés à la production végétale					0					
	Hommes formés à la production animale					0					
	Femmes formées à la production animale					0					
	Jeunes formés à la production animale					0					
	Hommes formés en foresterie					0					
	Femmes formées en foresterie					0					
	Jeunes formés en foresterie					0					
	Personnes formées à la production végétale	0	20 000	50 000		0	0				
	Personnes formées à la production animale	0	20 000	50 000		0	0				
		0	20 000	50 000		0	0				
	Initiatives de jeunes agripreneurs adoptant des technologies vertes, adaptées au changement climatique										
Initiatives de jeunes agripreneurs	0	1 500	5 000								
Produit Produit 2.2: L'offre de formation et d'appui conseil aux jeunes ruraux est adaptée	Centres de formations renforcés										Offre nationale de formation, appui-conseil et accompagnement adaptable
	Centres de formations	0	3	8							
	Formateurs, conseillers et tuteurs formés							SSE du projet	Semestrielle	UCP	
	Formateurs, conseillers et tuteurs	0	40	100							

Chaîne logique	Indicateurs							Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Résultat annuel (2022)	Résultat cumulatif (2022)	Résultat cumulatif % (2022)	Source	Fréquence	Responsabilité	
	Nouveaux référentiels développés							SSE du projet	Semestrielle	UCP	
	Nouveaux référentiels	0	3	8							



Investir dans les populations rurales

Sénégal

Projet d'appui à l'insertion des jeunes ruraux agripreneurs (Agri-jeunes Tekki Ndawñi)

Rapport de supervision

Appendice 1: Performance financière réelle par source de financement et par composante; décaissements par catégorie

Dates de mission: 16 au 31 mai 2022

Date du document: 22/07/2022

Identifiant du projet 2000002342

Numéro du rapport: 6175-SN

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Appendice 1: Performance financière réelle par source de financement et par composante; décaissements par catégorie

Tableau 1A: Performance financière par source de financement en Milliers d' Euros au 30/04/2022

Source de financement	Montants prévus (en milliers d'Euros)	Décaissements (en milliers d'Euros)	Proportion des fonds décaissés	DRF et DPD en cours de soumission	Décaissements avec en cours(en milliers d'Euros)	Proportion des fonds décaissés
Prêt du FIDA	45 855	3 822	8,34%	518	4 341	9,47%
Cofinancement BAD	9 498	-	0,00%	-	-	0,00%
Gap de financement	15 493	-	0,00%	-	-	0,00%
Gouvernement	6 374	66	1,03%	54	120	1,88%
Bénéficiaires	5 256	-	0,00%	-	-	0,00%
Sous - total DCP avant Don RPSF	82 476	3 888	4,71%	-	3 888	4,71%
Don initial RPSF (451 703 USD converti en Euros au taux de réception des fonds)	374	360	96,30%		360	96,30%
Don Additionnel RPSF (551 744 USD converti en Euros au taux de réception des fonds)	474	468	98,61%		468	98,61%
Gouvernement (contrepartie de 377 970 USD sur Dons RPSF)	320	-	0,00%	-	-	0,00%
Total	83 644	4 716	5,64%	573	5 288	6,32%

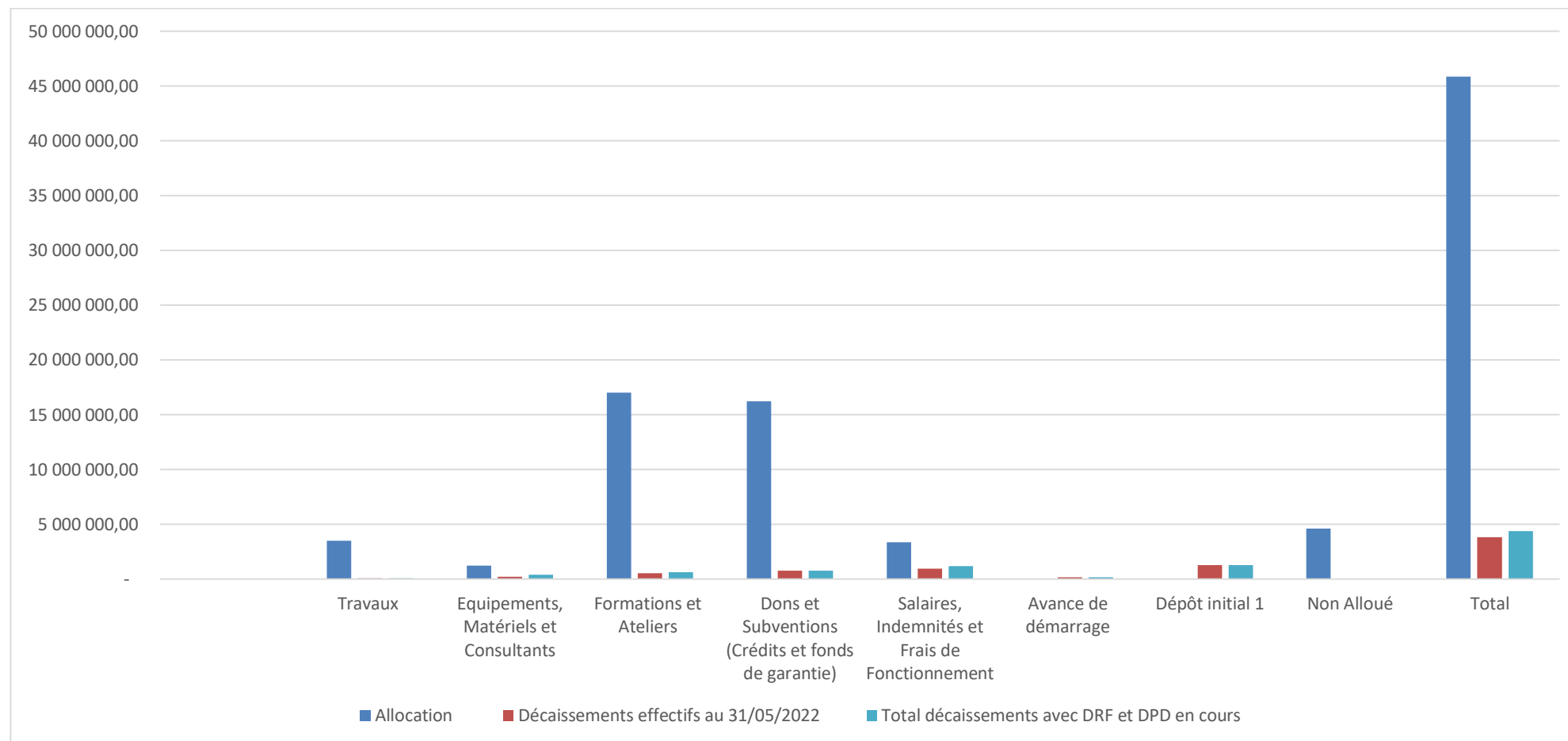
Tableau 1B Performance financière par source de financement et par composante en milliers d'Euros, au 30/04/2022

Composante	Prêt du FIDA			Dons RPSF			BAD			Gap de Financement			Gouvernement			Bénéficiaires			Total		
	Prévu	Réel	%	Prévu	Réel	%	Prévu	Réel	%	Prévu	Réel	%	Prévu	Réel	%	Prévu	Réel	%	Prévu	Réel	%
1. Développement d'Activités Economiques Rentables	23 898	113,30	0,5%	-	-	-	9 498	-	-	7 475	-	-	758	4,52	0%	4 329	-	-	45 958	117,82	0,3%
11. Intégration des Jeunes Agripreneurs dans les Marchés	2857	63,00	2,2%	-	-	-	3 026	-	-	952	-	-	591	4,26	-	-	-	-	7 426	67	0,9%
12. Promotion des Activités Economiques et Initiatives des Agripreneurs	21 041	50,30	0,2%	-	-	-	6 473	-	-	6 523	-	-	167	0,26	-	4 329	-	-	38 533	51	0,1%
2. Renforcement des Capacités et Facilitation à l'Insertion	17 197	153,63	0,9%	-	-	-	-	-	-	6 432	-	-	5 390	1	0%	927	-	-	29 946	154	0,5%
21. Formation et Accompagnement des Jeunes	15 901	142,37	0,90%	-	-	-	-	-	-	6 000	-	-	5 011	0,62	0%	927	-	-	27 839	143	0,5%
22. Renforcement des Structures et Dispositifs de Formation-Insertion et d'Appui Conseil aux Jeunes	1 296	11,26	0,9%	-	-	-	-	-	-	432	-	-	379	-	-	-	-	-	2 107	11	0,5%
3. Gestion et Suivi-évaluation du Projet	4 760	1 855	39%	80	-	-	-	-	-	1 586	-	-	226	115	51%	-	-	-	6 652	1 970	29,6%
31.Coordination et Gestion	4 067	1 533,84	38%	80	-	-	-	-	-	1 356	-	-	48	87,78	183%	-	-	-	5 551	1 622	29,2%
32. Planification, Suivi-évaluation, Gestion des Savoirs et Communication	693	321,25	46%	-	-	-	-	-	-	230	-	-	178	27,03	15%	-	-	-	1 101	348	31,6%
4. Composante Appui aux horticulteurs	0	-	-	768	24	3%	-	-	-	-	-	-	320	-	-	-	-	-	1 088	24	2,2%
41.Faciliter l'accès aux intrants et au petit matériel agricole de qualité	0	-	-	627	22	3%	-	-	-	-	-	-	320	-	-	-	-	-	947	22	2,3%
42.Renforcement des capacités et appui-conseil aux horticulteurs	0	-	-	141	3	2%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	141	3	2,0%
Coût Total du PROJET	45 855	2 122	4,6%	848	24	2,9%	9 498	-	-	15 493	-	-	6 694	120	1,8%	5 256	-	-	83 644	2 266	2,71%

Tableau 1C: Décaissements du prêt du FIDA en Euros, au 30/04/2022

Caté- gorie	Description de la catégorie	Allocation	Décaissements effectifs au 31/05/2022	Taux de décaissement effectif au 31 mai 2022	DRF et DPD en cours	Total décaissements avec DRF et DPD en cours	Solde après DRF et DPDen cours	Pourcentage des fonds décaissés après DRF et DPD en cours
I	Travaux	3 490 000,00	11 819,76	0,34%	24 481,37	36 301,13	3 453 698,87	1,04%
II	Equipements, Matériels et Consultants	1 210 000,00	182 098,48	15,05%	190 381,51	372 479,99	837 520,01	30,78%
III	Formations et Ateliers	17 025 000,00	521 926,07	3,07%	80 697,58	602 623,65	16 422 376,35	3,54%
IV	Dons et Subventions (Crédits et fonds de garantie)	16 220 000,00	762 394,55	4,70%	-	762 394,55	15 457 605,45	4,70%
V	Salaires, Indemnités et Frais de Fonctionnement	3 325 000,00	954 277,14	28,70%	222 926,32	1 177 203,46	2 147 796,54	35,40%
	Avance de démarrage		153 000,00	-	-	153 000,00	- 153 000,00	
	Dépôt initial 1		1 236 807,27	-	-	1 236 807,27	- 1 236 807,27	
	Non Alloué	4 585 000,00	-	-	-	-	4 585 000,00	0,00%
	Total	45 855 000,00	3 822 323,27	8,34%	518 486,78	4 340 810,05	41 514 189,95	9,47%

Figure 1: Décaissement du prêt du FIDA - comparaison entre allocation et décaissement effectif au 31/05/2022





Investir dans les populations rurales

Sénégal

Projet d'appui à l'insertion des jeunes ruraux agripreneurs (Agri-jeunes Tekki Ndawñi)

Rapport de supervision

Appendice 2: Avancement des activités du PTBA

Dates de mission: 16 au 31 mai 2022

Date du document: 22/07/2022

Identifiant du projet 2000002342

Numéro du rapport: 6175-SN

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Annexe 2 : Suivi du PTBA 2022 (JANVIER- MAI 2022)

Chaine de Résultats	Objectifs (Cibles)		Réalizations		Taux de réalisation		Observations
	Mi-parcours	Finale	Résultat annuel (2021)	Résultat cumulatif (30/04/2022)	Par rapport à la cible mi-parcours	Par rapport à la cible finale	
Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages	200 000	500 000	0	20 640	10,3%	4,1%	
Nombre correspondant de ménages bénéficiaires	20 000	50 000	0	2 064	10,3%	4,1%	
Nombre de personnes recevant des services promus ou soutenus par le projet	20 000	50 000	0	2 064	10,3%	4,1%	
Nombre de jeunes ruraux bénéficiaires d'une mobilité économique	15 000	45 000	0	0	0%	0%	
Nombre de jeunes ruraux bénéficiant des activités de sensibilisation et d'orientation (H/F)	90 000	150 000	1 813	1 813	2%	1,2%	Les orientations ont été remises en cause par la dernière mission de supervision du mois de juillet et ces orientations devaient être reprises par le reprofilage
Dont nombre de femmes	45 000	75 000	514	514	0,9%	0,5%	
Nombre de lois, réglementation, politiques ou stratégies existantes/nouvelles présentées aux décideurs politiques pour approbation, ratification ou modification	1	2	0	0	0%	0%	

Nombre d'entreprises ou d'activités économiques viables créées ou renforcées	10 000	25 000	0	0	0%	0%	
Pourcentage de jeunes soutenus par le projet déclarant une augmentation de leur profit d'au moins 30%	75%	85%	0	0	0%	0%	
Pourcentage de jeunes ruraux bénéficiaires déclarant l'adoption de techniques, technologies et pratiques de gestion appropriées	35%	80%	0	0	0%	0%	
Pourcentage de jeunes agripreneurs commercialisant leurs produits à travers les partenariats ou contrats avec les organisations paysannes, plateformes et opérateurs privés	50%	80%	0	0	0%	0%	
Nombre de centres d'appui à la commercialisation réhabilités ou construits	66	100	0	0	0%	0%	
Nombre de partenariats conclus au niveau des marchés émergents	16	20	0	0	0%	0%	
Nombre de jeunes financés	20 000	45 000	0	141	0,7%	0,3%	
Dont nombre de filles	10 000	22 500	0	25	0,2%	0,1%	
Nombre de jeunes agripreneurs ayant accès aux services financiers	9 000	15 000	0	141	1,5%	1%	
Dont nombre de filles	4 500	7 500	0	25	0,5%	0,3%	

Nombre de jeunes formés aux pratiques et techniques de production, d'organisation et de gestion	20 000	50 000	0	110	0,5%	0,2%	
Dont nombre de filles	10 000	25 000	0	39	0,4%	0,2%	
Nombre d'initiatives de jeunes agripreneurs adoptant des technologies vertes, adaptées aux changements climatiques	1 500	5 000	0	0	0%	0%	
Nombre de centre de formation renforcés	3	8	0	0	0%	0%	
Nombre de formateurs, conseillers et tuteurs formés	40	100	0	0	0%	0%	
Nombre de nouveaux référentiels développés	3	8	0	0	0%	0%	



Investir dans les populations rurales

Sénégal

Projet d'appui à l'insertion des jeunes ruraux agripreneurs (Agri-jeunes Tekki Ndawñi)

Rapport de supervision

Appendice 3: Respect des dispositions juridiques: état de l'exécution

Dates de mission: 16 au 31 mai 2022

Date du document: 22/07/2022

Identifiant du projet 2000002342

Numéro du rapport: 6175-SN

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Appendice 3 : Respect des dispositions juridiques: état de l'exécution

Section	Disposition	Objectif/Date limite	Degré de conformité/Date	Observations
Section 7.02	Un compte désigné, libellé en francs CFA, destiné à recevoir les fonds provenant du prêt, est ouvert au nom du Projet auprès d'une banque commerciale crédible.	Au démarrage	Compte libellé en F CFA ouvert auprès de La Banque Agricole	Disposition respectée
Sections 3.02, 4.07 a) i), 7.05, 12.01 xxvi)	Les biens, travaux et services sont achetés conformément aux procédures définies à l'annexe 3 des directives du FIDA relatives à la passation des marchés.	En continu		Disposition respectée Les procédures de passation sont en général cohérentes et conformes au Code des marchés publics et aux directives du FIDA.
Section 7.10	L'assurance des véhicules, des biens et des constructions utilisés dans le cadre du projet est conforme aux bonnes pratiques commerciales.	En continu	Une police d'assurance tous risque de 3 mois est souscrite pour les véhicules en attendant le lancement du marché pour une couverture annuelle.	Disposition respectée
Section 9.03 b)	Rapport d'audit soumis au FIDA.	30 juin	Disposition exécutée en retard pour l'exercice 2020 du fait de la signature tardive du contrat de l'auditeur par la DODP.	Disposition respectée avec du retard. Cependant, le processus ainsi que les résultats de l'audit ont été jugés satisfaisants étant donné que le retard n'est pas la faute du projet. Il résulte du retard d'un mois de l'ANO pour le contrat d'audit.
Section 7.01 b) ii)	Le PTBA est soumis au Fonds pour examen et commentaires.	1 ^{er} novembre	Disposition exécutée en retard DNO soumise sur NOTUS le 27 janvier et ANO du FIDA sur le PTBA 2021 daté du 24 mars.	Retard dans la soumission de la DNO sur NOTUS malgré partage première mouture du PTBA envoyé le 9 novembre 2020.
Section 8.03 b)	Un examen à mi-parcours est réalisé conjointement par l'emprunteur et le FIDA.	Non encore échu	N/A	N/A
Section 11.01	Dans le cadre du projet, les dépenses d'investissement sont exemptées de tous droits de douane, des taxes d'accise et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).	En continu	Disposition respectée en termes d'exonération : Les dépenses de la période ont été effectuées en HTVA, sauf pour les factures d'électricité, d'eau et de téléphone (SENELEC, SEN'EAU et SONATEL) pour lesquelles la mission recommande de payer en TTC.	Pour les factures d'électricité, d'eau et de téléphone (SENELEC, SEN'EAU et SONATEL), le Projet a fait l'expérience de coupure d'électricité, d'eau et de téléphone dans le cas où les factures ne sont pas complètement payées. La mission recommande de les payer en TTC. Problème des prises en charge de TVA sans suite. La mission recommande au MFB d'honorer ses engagements par la délivrance d'attestations de prise en charge de la TVA que la DODP pourra transmettre au Projet pour remise aux fournisseurs et prestataires.



Investir dans les populations rurales

Sénégal

Projet d'appui à l'insertion des jeunes ruraux agripreneurs (Agri-jeunes Tekki Ndawñi)

Rapport de supervision

Appendice 7: Matrice Intégrée des Risques du Projet (IPRM)

Dates de mission: 16 au 31 mai 2022

Date du document: 22/07/2022

Identifiant du projet 2000002342

Numéro du rapport: 6175-SN

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Sommaire general

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
Contexte national	Moyen	Faible
<i>Engagement politique</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Gouvernance</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Macroéconomie</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Fragilité et sécurité</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Stratégies et politiques sectorielles	Moyen	Moyen
<i>Alignement des politiques</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Élaboration et mise en œuvre des politiques</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Contexte environnemental et climatique	Substantiel	Moyen
<i>Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Vulnérabilité du projet aux impacts des changements climatiques</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
Portée du projet	Moyen	Faible
<i>Pertinence du projet</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Solidité technique</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Moyen	Moyen
<i>Modalités d'exécution</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Suivi-évaluation des dispositifs</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
Gestion financière du projet	Substantiel	Moyen
<i>Organisation et dotation en personnel du projet</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Budgétisation du projet</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Flux de fonds et procédures de décaissement du projet</i>	<i>Élevé</i>	<i>Moyen</i>
<i>Contrôles internes du projet</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Information comptable et financière du projet</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Audit externe du projet</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
Passation des marchés relatifs au projet	Substantiel	Moyen
<i>Cadre juridique et réglementaire</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Responsabilité et transparence</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Capacités en matière de passation des marchés publics</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Processus de passation des marchés publics</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
Impact environnemental, social et climatique	Moyen	Faible
<i>Conservation de la biodiversité</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Efficiency des ressources et prévention de la pollution</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Patrimoine culturel</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Peuples autochtones</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Conditions de travail</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Santé et sécurité communautaires</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Réinstallation et réinsertion économique des populations</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Émissions de gaz à effet de serre</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
Parties prenantes	Substantiel	Moyen
<i>Coordination/participation des parties prenantes</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Doléances des parties prenantes</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Risque global	Moyen	Moyen

Contexte national	Moyen	Faible
Engagement politique	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>L'instabilité politique du pays retarde ou neutralise potentiellement des décisions et engagements politiques clés (notamment l'approbation et l'application de lois et de règlements, et le financement de contrepartie dans les délais prévus) déterminants en vue de garantir le succès du projet. Il peut s'agir de divers facteurs: élections à venir, changements imminents de gouvernement, degré élevé d'instabilité/de renouvellement/d'incertitude politique, ou changements de priorités politiques.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Identification d'axes spécifiques de collaboration liés aux compétences effectivement transférées. Le Gouvernement a lancé l'approche programme au niveau du budget national en 2020 ce qui facilitera la mise en oeuvre du projet. Les élections présidentielle se sont déroulées début 2019, les prochaines seront en 2023 et le régime est stable, le Senegal est une démocratie résiliente donc risque faible.</p>		
Gouvernance	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Risque que le pays présente des défaillances de gouvernance susceptibles de compromettre l'exécution du projet et la réalisation des objectifs de développement du projet. Cela peut être dû à la faiblesse ou à l'absence des éléments suivants: freins et contrepoids politiques; systèmes d'audit public; transparence de l'information à propos des règles, règlements et décisions du gouvernement; normes visant à prévenir la fraude et la corruption; qualité et transparence de l'affectation des ressources pour le développement rural.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Avec un score de 45 en 2018 et 2017, le pays a stagné au classement de l'Indice de Perception de la Corruption de Transparency International en passant de la 66ème place en 2017 à la 67ème sur 180 en 2018.</p> <p>AGRI JEUNES TEKKI NDAWŊI appliquera les principes de bonne gouvernance et de transparence: (i) par l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des OP et des jeunes ruraux pour la mise en oeuvre des plans d'affaires des partenariats productifs; (ii) à travers le dispositif de suivi du respect par les OP de leurs statuts et règlements intérieurs, notamment en ce qui concerne le renouvellement des organes élus; et (iii) le respect strict des procédures en matière de gestion financière et de passation des marchés.</p>		
Macroéconomie	Faible	Faible

<p>Risque:</p> <p>Risque que les politiques macroéconomiques, telles que les politiques monétaires, budgétaires, de gestion/durabilité de la dette et commerciales, ne soient pas solides, ne soient pas viables ou soient vulnérables aux chocs internes ou externes (avec par exemple pour effet d'entraîner une forte inflation, de faibles réserves de change, d'importants déficits budgétaires ou un surendettement), ce qui compromet la capacité du gouvernement à mobiliser des financements de contrepartie et a un impact significatif sur la dynamique de marché des filières, notamment sur les prix du marché et les marges bénéficiaires des groupes cibles du projet.</p>	Faible	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Alignement des investissements et appuis prévus sur les priorités du PSE. Le gouvernement a assuré le financement du PSE, par une levée de fonds réussie auprès des bailleurs (16 milliards de USD pour 8 demandes) en Dec 2018, par ailleurs une conférence spécifique pour le secteur privé a été menée simultanément. La croissance continue année après année de se maintenir entre 6 et 7% et augmentera encore plus dès le début de l'exploitation pétrole/gas en 2021.</p>		
Fragilité et sécurité	Moyen	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Risque que le pays soit vulnérable aux chocs naturels et d'origine humaine, notamment les troubles civils, les conflits ou la faiblesse des structures et des institutions de gouvernance.</p>	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Selon "Fragile States Index", Senegal est classé 71ème / 178 pays (1er est le plus fragile pays) et sa ranking est plus mieux que les autres pays dans les pays Afrique d'Ouest. Pour la diminution du risque, le projet participera avec les autres PTFs au dialogue politique.</p>		
Stratégies et politiques sectorielles	Moyen	Moyen
Alignement des politiques	Moyen	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Risque que les stratégies et politiques nationales qui régissent le secteur rural et agricole ne soient pas suffisamment favorables aux pauvres ou alignées sur les priorités du FIDA (par exemple sur des questions comme la terre, l'environnement, le climat, le genre, les peuples autochtones, la nutrition, les jeunes, la participation du secteur privé), ce qui compromet l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement.</p>	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Alignement des investissements et appuis prévus sur les priorités du PSE. Avec le PSE2, un deuxième plan d'action est en cours et chaque secteur a produit son nouveau plan d'action. Pour l'agriculture il s'agit du PRACASS2. Toujours à l'état de brouillon.</p>		
Élaboration et mise en œuvre des politiques	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Risque que les stratégies et politiques nationales qui régissent le secteur rural et agricole ne reposent pas sur une base factuelle solide, ne soient pas représentatives des vues des organisations de populations rurales, ne soient pas dotées de ressources suffisantes ou suffisamment appuyées par des cadres juridiques/réglementaires, ou ne soient pas viables, ce qui compromet l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement.</p>	Moyen	Faible

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le projet aura des dialogues avec les beneficiaries pendant la mission et la collection de données y compris SYGRI sur le résultats de l'intervention du projet avec l'appui des consultants spécialisés en SE.</p>		
Contexte environnemental et climatique	Substantiel	Moyen
Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Risque que les conditions environnementales ou les événements extrêmes existants ou futurs (tremblement de terre, éruption volcanique, érosion des terres, salinité, envasement, etc.) puissent avoir des effets négatifs significatifs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la productivité agricole, l'accès aux marchés, les filières, les infrastructures ou l'apparition d'organismes nuisibles et de maladies, entraînant une vulnérabilité accrue ou une détérioration des moyens d'existence et des écosystèmes des populations cibles.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Les activités prévues ne devraient pas avoir d'impacts significatifs négatifs sur le plan environnemental et social. Le projet est donc classé en catégorie B. La construction d'infrastructures (PPM et magasins) ainsi que les activités économiques qui n'observeraient pas les bonnes pratiques de gestion durable conduiraient à des impacts environnementaux et sociaux négatifs. Les jeunes agripreneurs seront sensibilisés sur les risques environnementaux inhérents à leurs activités et les mesures appropriées à prendre pour en assurer une durabilité environnementale seront intégrées dès la conception de leurs plans d'affaires. Certaines activités telles que la promotion du marché bio, la promotion de métiers liés à l'énergie solaire, l'utilisation de matériel d'emballages respectueux de l'environnement, l'amélioration des labels, contribueront à des pratiques de consommation et de production plus durables. L'Environnement étant une compétence transférée, les Collectivités territoriales seront mises à contribution. Un plan de gestion environnemental et social (PGES) sera développé au début du projet sur les procédures d'intégration des questions de préservation de l'environnement et de gestion rationnelle des ressources naturelles.</p>		
Vulnérabilité du projet aux impacts des changements climatiques	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Risque que les aléas climatiques existants ou futurs, ou les événements climatiques extrêmes puissent avoir des effets négatifs significatifs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la productivité agricole, l'accès aux marchés, les filières, les infrastructures ou l'apparition d'organismes nuisibles et de maladies, entraînant une vulnérabilité accrue ou une détérioration des moyens d'existence et des écosystèmes des populations cibles.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Sensibilisation des jeunes agripreneurs sur les risques environnementaux ; Intégration de mesures appropriées dans les plans d'affaires ; Promotion du marché bio, de l'utilisation de l'énergie solaire, etc. Elaboration PGES.</p> <p>Le Sénégal est très sensible au changement climatique comme le montre la migration de la zone arachidière vers le sud du fait de l'irrégularité des pluies. Par ailleurs la multiplicité des climats du nord au sud ainsi que la ressource en eau et en sols variés permet la mise en place d'une agriculture diversifiée. Agripreneurs s'attachera à promouvoir des activités économiques flexibles permettant de sécuriser l'apport en eau, les marchés et résilientes au changement climatique.</p>		
Portée du projet	Moyen	Faible
Pertinence du projet	Faible	Faible

<p>Risque:</p> <p>Risque que les objectifs et les interventions du projet ne cadrent pas bien avec les priorités de développement du pays ou du FIDA, ou ne soient pas suffisamment pertinents ou adaptés aux besoins et aux priorités du groupe cible visé tout au long de la durée de vie du projet.</p>	Faible	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>La revue à mi parcours sera effectuée conjointement par le FIDA et le Gouvernement à la fin de la troisième année. Cette revue permettra d'apprécier la pertinence du projet et de son approche de mise en oeuvre, la réalisation des objectifs et les difficultés rencontrées. Le cadre logique, les activités, le budget, l'analyse économique et financière du projet seront réactualisés.</p>		
<p>Solidité technique</p>	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Risque que des facteurs liés à la conception technique, comme une trop grande complexité, une innovation ou ambition excessive/insuffisante, le manque de prise en compte des enseignements tirés et des bonnes pratiques, une faible justification de la durabilité économique, sociale et environnementale, la faiblesse des fondements analytiques (notamment du fait qu'ils peuvent ne pas être disponibles), ou une conception trop rigide, puissent compromettre l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Stratégie de communication externe à travers les cadres de concertation, les dispositifs de contacts et d'échanges avec les groupes-cibles, les acteurs institutionnels aux niveaux déconcentrés et décentralisés, etc. La majorité des activités proposées par Agrijeunes existent déjà dans le milieu agricole du Sénégal et on pu être testée dans une région ou l'autre. La mitigation est donc assurée et le risque est faible, car la réussite technique est assurée. La réussite économique devra être clairement planifiée et suivie régulièrement.</p>		
<p>Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité</p>	Moyen	Moyen
<p>Modalités d'exécution</p>	Moyen	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Risque que l'organisme d'exécution du projet ne dispose pas de ressources, de processus ou de systèmes adéquats pour gérer efficacement le projet (conformément à l'accord de financement et à tous les documents juridiques de base pertinents du FIDA) en vue de la réalisation des objectifs de développement envisagés. Il peut s'agir du manque de familiarité de l'organisme d'exécution du projet avec les projets/procédures du FIDA (ou d'une autre banque multilatérale de développement) et de son manque de capacité à coordonner/appuyer des modalités de mise en oeuvre pouvant impliquer plusieurs organismes gouvernementaux, différents niveaux de gouvernement (ou des entités non gouvernementales), ou plusieurs bailleurs de fonds/organismes de financement ayant des procédures divergentes ou des exigences différentes en matière de communication de l'information.</p>	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Partenariats tenant compte des moyens et des modalités opérationnelles nécessaires pour lever les difficultés pressenties (moyens, procédures, etc.). Le Sénégal bénéficie d'un réseau diversifié d'institutions techniques dans tous les domaines permettant la mise en oeuvre des activités. Le risque principal repose sur la capacité des agences de réalisations à mettre en oeuvre les activités requises par Agrijeunes et non pas reproduire ce qu'elles ont l'habitude de faire. Cela demande une bonne capacité de négociation du projet et un suivi régulier sur le terrain.</p>		
<p>Suivi-évaluation des dispositifs</p>	Faible	Faible

<p>Risque:</p> <p>Risque que les processus et systèmes de suivi-évaluation de l'organisme d'exécution du projet soient faibles ou inefficaces, entraînant une capacité limitée à suivre, valider, analyser et communiquer les résultats, à tirer des enseignements et à ajuster l'exécution en vue de saisir les opportunités et prendre des mesures correctives en temps opportun.</p>	Faible	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le projet d'appui à l'insertion des jeunes agripreneurs au Sénégal développera un Système de suivi-évaluation (SSE) fondé sur la gestion axée sur les résultats, qui sera conforme aux exigences du Gouvernement et du FIDA et utilisé comme un outil d'aide à la prise de décisions tout au long du cycle de vie du Projet. Le système aura pour rôles de soutenir une compréhension partagée du projet, d'en améliorer le pilotage et l'efficacité, et de répondre aux fins de redevabilité, de capitalisation et d'apprentissage. Le système développera sa capacité de suivi des orientations stratégiques et des opérations par le développement de mécanismes et outils adaptés pour le Projet. Il permettra de mesurer l'état d'avancement de l'exécution du projet, l'atteinte des produits et effets escomptés, et l'impact des interventions sur les groupes cibles ; et de renseigner une liste d'indicateurs conformément au Système de mesure des résultats opérationnels (SMRO) développé par le FIDA. Le projet s'assurera de prévoir les ressources humaines et financières appropriées pour mettre en place et opérationnaliser le système, et de bien clarifier les rôles des acteurs impliqués aux différents niveaux. Le développement du système de suivi-évaluation du Projet reposera sur la capitalisation des expériences sur le développement et l'opérationnalisation des systèmes de suivi-évaluation des projets FIDA passés et en cours.</p>		
Gestion financière du projet	Substantiel	Moyen
Organisation et dotation en personnel du projet	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Le personnel administratif et financier a été recruté sur la base d'une sélection par un cabinet privé et présente les qualifications et l'expérience requises.</p> <p>L'Assistant Comptable de l'antenne de Louga a démissionné pour un autre emploi et le poste est vacant</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le Projet prévoit son remplacement dans les prochains mois en ayant recours à l'un des trois premiers candidats dont la sélection est en cours pour le même poste au niveau du Projet PADAER II financé par le FIDA.</p>		
Budgétisation du projet	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Le PTBA 2022 a été approuvé le 29 mars 2022. Les états de suivi budgétaire sont disponibles automatiquement à partir du logiciel. Le taux d'exécution financière du PTBA 2022 est de 6% au 30 avril (par composante : 0,73% sur la composante 1 «Développement d'activités économiques rentables»; 2,81% sur la composante 2 «Renforcement des capacités et facilitation à l'insertion» et 23,08% sur la composante 3 Coordination, Suivi-évaluation, Gestion des Savoirs et Communication ». Ce taux d'exécution du PTBA est très insuffisant.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Un PTBA révisé devra être élaboré suite aux recommandations des équipes techniques de la mission.</p>		
Flux de fonds et procédures de décaissement du projet	Élevé	Moyen

Risque: Le taux de décaissement sur le prêt FIDA de 48 555 000 est de 8,34% au 25 mai 2022. Avec les DRF et DPD en cours de soumission, le taux sera de l'ordre de 9,47%, ce qui est très insuffisant.	Élevé	Moyen
Mesures d'atténuation: Il est prévu que les décaissements augmentent sensiblement suite au changement de Coordonnateur et à la réorientation de la stratégie de mise en œuvre pour être en conformité avec le document de conception du Projet.		
Contrôles internes du projet	Substantiel	Moyen
Risque: L'auditeur interne basé au sein de la DODP a effectué une seule mission au Projet Agrajeunes, du 25 au 29 octobre 2021 alors qu'il était recommandé d'y effectuer une revue des dépenses au moins 5 jours ouvrables par mois. Son contrat a expiré au 31/12/2021.	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: Le renouvellement du contrat de l'auditeur interne a été soumis par le MAER à l'ANO du FIDA.		
Information comptable et financière du projet	Faible	Faible
Risque: La comptabilité est à jour, le contrôle interne est effectif quant à la justification des dépenses. Les rapports trimestriels ainsi que les états financiers annuels sont envoyés dans les délais. Le logiciel TOMWEB est utilisé et produit tous les états requis.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: N/A		
Audit externe du projet	Faible	Faible
Risque: L'audit des comptes de l'exercice 2021 est en cours. Le rapport provisoire a été livré et les réponses du Projet sur les observations de contrôle interne ont été transmises au cabinet d'audit. Pour l'audit de l'exercice 2020, la qualité des états financiers de synthèse a été jugée satisfaisante : ils ont été présentés conformément aux normes comptables SYSCOHADA qui sont conformes aux exigences du FIDA ; ils comprennent l'ensemble des états prescrits par les normes SYSCOHADA, avec un contenu par ailleurs pleinement informatif; ils incluent les états complémentaires exigées dans le manuel d'audit du FIDA et les flux de trésorerie portant sur les instruments financiers ont été rapportés de manière exhaustive et sont en cohérence avec les données du FIDA.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: N/A		
Passation des marchés relatifs au projet	Substantiel	Moyen
Cadre juridique et réglementaire	Substantiel	Moyen
Risque: Risque que la capacité et les pratiques réglementaires et institutionnelles de l'emprunteur (notamment le respect des lois) soient inadéquates pour mener les passations de marché tout en optimisant le rapport qualité/prix avec intégrité.	Substantiel	Moyen

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Au Sénégal, la perception de la corruption reste encore élevée. En effet, au cours des 3 dernières années (2016 à 2018), le pays a obtenu un score identique de 45 points / 100 selon l'indice de perception de la corruption (IPC) établi annuellement par Transparency International. Le Sénégal est donc toujours dans la zone rouge (score inférieur à 50%). Le score reste à 45/100 depuis 2016, malgré une progression constante de 36 sur 100 en 2011 à 45 sur 100 en 2016. Le système sénégalais des marchés publics est conforme aux principes et procédures du FIDA en matière de marchés publics. Toutefois, la limitation de l'accès aux seules entreprises de l'UEMOA ne saurait s'appliquer au projet en raison de la prééminence de l'Accord de financement sur les procédures nationales. Les procédures nationales seront appliquées pour les acquisitions du projet, sauf pour ce qui concerne l'appel d'offres international, pour lequel les Directives de la Banque Mondiale en matière de passation de marchés sont applicables, conformément à l'article 8 des Directives du FIDA en matière de passation de marchés.</p>		
<p>Responsabilité et transparence</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Moyen</p>
<p>Risque:</p> <p>Risque que les dispositions en matière de responsabilité, de transparence et de contrôle (notamment le traitement des plaintes concernant, par exemple, les cas de harcèlement sexuel, d'exploitation sexuelle et d'atteintes sexuelles ou encore de fraude et de corruption) ne permettent pas de préserver l'intégrité de la passation des marchés et de l'exécution des contrats, entraînant ainsi des utilisations involontaires de fonds, des erreurs d'approvisionnement, des cas de harcèlement sexuel, d'exploitation sexuelle et d'atteintes sexuelles ou l'exécution de marchés ne tenant pas compte des exigences en matière de délais, de coûts et de qualité.</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Moyen</p>
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>La transparence dans le cadre des procédures nationales est traduite à travers un certain nombre de dispositions de la réglementation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La nullité des marchés pour non-respect des formalités de publicité prescrites et la violation du principe d'égalité de traitement des candidats (Article 24 du Code des Obligations de l'Administration - COA) <input type="checkbox"/> L'obligation de publier un Plan et d'un Avis général de passation de marchés préalablement à toute opération de marché (Article – du Code des marchés publics – CMP) <input type="checkbox"/> L'obligation de publier les avis de passation de marchés dans des publications à large diffusion <input type="checkbox"/> L'obligation de publier les avis d'attributions provisoire et définitive de marchés <input type="checkbox"/> L'institution d'un droit de recours non juridictionnel dans le cadre de la procédure de passation de marché au bénéfice des candidats en cas de non-respect des règles de passation des marchés et des autorités contractantes à l'encontre des décisions de la DCMP <input type="checkbox"/> L'obligation de publier les décisions du Comité de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP. <input type="checkbox"/> L'obligation d'organiser des audits annuels des marchés publics et des enquêtes au besoin, et d'en publier les rapports. <p>Par ailleurs, le Portail des marchés publics du Sénégal (www.marchespublics.sn), système d'informations librement accessible au public, met à disposition une masse importante d'informations permettant aux acteurs de prendre connaissance des règles en vigueur : l'ensemble des textes réglementaires ; les DAO types ; les plans, avis généraux et avis spécifiques de passation de marchés ; les avis d'attributions provisoires et définitives ; les guides de procédures ; les décisions de l'ARMP sur les litiges ; les statistiques sur les marchés approuvés et immatriculés ; les rapports d'audits des marchés publics ; la liste des entreprises sanctionnées</p>		
<p>Capacités en matière de passation des marchés publics</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Moyen</p>

<p>Risque:</p> <p>Risque que l'organisme d'exécution ne dispose pas de processus, procédures, systèmes et personnel solides pour assurer l'administration, la supervision et la gestion des contacts, ce qui a des effets négatifs sur les résultats du projet en matière de développement.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Recrutement d'un spécialiste en passation de marchés qui travaillera en collaboration étroite avec les structures régaliennes en la matière. Most of contracts will be established through few well established institutions which should minimize the risk. Start MOU and contracts negotiations as soon as the project starts and check service providers internal procedures.</p>		
Processus de passation des marchés publics	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Risque que les processus de passation de marchés et les structures de marché (méthodes, planification, appels d'offres, attribution et gestion des marchés) soient inefficaces ou anticoncurrentiels, entraînant une mauvaise utilisation des fonds du projet ou une mise en œuvre non optimale du projet et une réalisation insuffisante de ses objectifs.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Projet sera procédé à un audit spécifique de la passation des marchés dans le cadre du projet. Il sera procédé à cet effet à la revue des procédures de marchés de la planification à la réception des produits des marchés. Il s'agira de vérifier le processus de passation et d'exécution des marchés, afin de mesurer le degré de respect des dispositions et procédures édictées par l'accord de financement.</p>		
Impact environnemental, social et climatique	Moyen	Faible
Conservation de la biodiversité	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Risque que le projet puisse causer des menaces importantes à la biodiversité ou la perte de celle-ci, mais aussi en ce qui concerne la disponibilité d'aliments nutritifs diversifiés, les écosystèmes et les services écosystémiques, les territoires des peuples autochtones, ou l'utilisation/la production non durable des ressources naturelles vivantes.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Les activités du projet auront des impacts environnementaux négatifs sur les ressources naturelles et l'environnement si des pratiques durables ne sont pas adoptées par les bénéficiaires. Les travaux d'aménagements hydro-agricoles pour appuyer la production peuvent conduire à une dégradation du couvert végétal, l'érosion du sol et une perte de biodiversité. La mise en oeuvre de la composante 2, visant à renforcer les capacités des jeunes s'accompagne de mesures qui contribuent à la protection de l'environnement. Il s'agit entre autres de former les bénéficiaires sur l'éducation environnementale et les sensibiliser sur les Changements Climatiques, la Biodiversité et l'Economie Verte</p>		
Efficiences des ressources et prévention de la pollution	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Risque que le projet puisse causer une pollution importante de l'air, de l'eau et des terres et une utilisation inefficace des ressources limitées pouvant menacer les personnes, les services écosystémiques et l'environnement aux niveaux local, régional et mondial.</p>	Moyen	Faible

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>La dégradation des sols et la baisse de la fertilité pourraient résulter de mauvaises pratiques agricoles (ex. exportation de biomasse, feux de brousse, etc.) ou d'une utilisation inadéquate des technologies. Les activités de production sont susceptibles d'entraîner une pollution de l'air et des terres, une pollution des eaux et une contamination de la nappe phréatique en l'absence d'une utilisation rationnelle des pesticides, des engrais et autres produits chimiques.</p> <p>Pour minimiser ces impacts environnementaux, des mesures d'atténuation sont recommandées selon les composantes du projet. Pour la composante 1 portant sur le développement d'activités économiques rentables, il s'agira de : i) encourager le respect d'itinéraires techniques, l'application de doses optimales d'engrais et de pesticides et l'adoption de bonnes pratiques agricoles et agroforestières qui assurent une bonne gestion des eaux et des sols ; ii) faciliter l'accès à des technologies innovantes avec une forte valeur environnementale sur tous les maillons des chaînes de valeurs agricoles ; iii) adopter des technologies économes en eau et utilisant les énergies renouvelables comme le solaire (systèmes d'irrigation avec pompage solaire, séchoirs solaires au niveau des unités de transformation) . La mise en oeuvre de la composante 2, visant à renforcer les capacités des jeunes s'accompagne de mesures qui contribuent à la protection de l'environnement. Il s'agit entre autres de i) former les bénéficiaires sur l'éducation environnementale et les sensibiliser sur les Changements Climatiques, la Biodiversité et l'Economie Verte ; ii) renforcer les capacités sur la maîtrise des itinéraires techniques, les pratiques durables d'exploitation des ressources halieutiques et forestières, l'utilisation rationnelle des pesticides et engrais, les techniques de compostage et de fabrication de fumure organique ; iii) former les bénéficiaires sur la gestion et la valorisation des déchets provenant des activités de post-récolte ; iv) prévoir des formations sur l'utilisation des énergies renouvelables et les technologies innovantes à forte valeur environnementale sur tous les maillons des filières retenues ; v) prévoir des formations sur les techniques d'amélioration de la fertilité des sols et sur les pratiques durables d'exploitation des ressources halieutiques et forestières ; vi) renforcer les capacités au niveau local sur la maintenance/l'entretien des équipements solaires et iv) s'assurer de l'intégration de l'environnement dans les plans d'affaires qui seront financés par le projet.</p>		
<p>Patrimoine culturel</p>	<p><i>Faible</i></p>	<p><i>Faible</i></p>
<p>Risque:</p> <p>Risque que le projet puisse causer une dégradation importante des ressources culturelles ou physiques, notamment des menaces pour des ressources d'importance historique, religieuse ou culturelle, ou leur perte.</p>	<p>Faible</p>	<p>Faible</p>
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Même si que un part de la zone cible du projet (Zone du Delta du Saloum et frontalière avec la Gambie) couvre des zones avec les patrimoines particuliers et il n'y pas des activités prévues qui peuvent causer une dégradation importante des ressources culturelles ou physiques.</p>		
<p>Peuples autochtones</p>	<p><i>Faible</i></p>	<p><i>Faible</i></p>
<p>Risque:</p> <p>Risque que le projet puisse avoir un impact physique, social ou économique négatif important sur les peuples autochtones, ou qu'il entraîne des menaces pour les ressources ayant une importance historique ou culturelle pour eux, ou la perte de ces ressources.</p>	<p>Faible</p>	<p>Faible</p>
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Il n'y pas des activités prévues qui peuvent causer une dégradation importante de la situation des peuples autochtones.</p>		
<p>Conditions de travail</p>	<p><i>Moyen</i></p>	<p><i>Faible</i></p>

<p>Risque:</p> <p>Risque que le projet puisse entraîner des pratiques de travail abusives (par exemple, le travail forcé ou le travail des enfants), des cas de violence sexiste, des conditions de travail discriminatoires et dangereuses/insalubres pour les personnes employées spécifiquement pour le projet, notamment les tiers et les principaux fournisseurs.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le projet clarifiera l'obligation morale dans un contrat avec tous PTFs et consultants . En suite, le projet sensibilisera aux ces problèmes parmi les membres de UGP pour le faire respecter les lois.</p>		
<p>Santé et sécurité communautaires</p>	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Risque que le projet puisse avoir des effets négatifs importants sur l'état de santé/sécurité physique, mentale, nutritionnelle ou sociale d'un individu, d'un groupe ou d'une population, notamment en raison de la violence sexiste.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le projet programme i) former les bénéficiaires sur la production de farine enrichie à base de produits locaux pour améliorer l'alimentation et l'état nutritionnel des enfants ; ii) renforcer les capacités sur le processus de transformation, conservation des PFNL, des produits agricoles et halieutiques à haute valeur nutritionnelle</p>		
<p>Réinstallation et réinsertion économique des populations</p>	Moyen	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Risque que le projet puisse avoir un impact physique, social, culturel ou économique négatif important, notamment auprès des groupes marginalisés, du fait de l'acquisition de terres et de la perte involontaire de terres, d'actifs, d'accès aux actifs, de sources de revenus ou de moyens d'existence.</p>	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Pour contribuer à l'inclusion socio-économique des groupes marginalisés, il est recommandé d'inclure les PVVIH et les personnes handicapées parmi les groupes cibles du projet.</p>		
<p>Émissions de gaz à effet de serre</p>	Moyen	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Risque que le projet augmente considérablement les émissions de gaz à effet de serre et contribue ainsi aux changements climatiques anthropiques.</p>	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le projet s'assurera de réduire les gaz à effet de serre (notamment pour le riz irrigué, les productions d'élevage (poulets, ruminants) à travers des systèmes de production à faible émission de gaz à effet de serre tout en promouvant la conservation de la biodiversité (semences, espèces). Par ailleurs l'irrigation goutte à goutte et la fabrication de composts seront promues.</p>		
<p>Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques</p>	Moyen	Moyen

<p>Risque:</p> <p>Risque que le projet puisse accroître sensiblement l'exposition ou la vulnérabilité des moyens d'existence, des écosystèmes, des biens économiques ou des infrastructures des populations cibles aux fluctuations et aléas climatiques.</p>	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Du fait des variations climatiques, les impacts sur les populations cibles sont multiples et seront prise en compte par une approche de resilience building a travers l'approche integere des risques climatiques . Ceci se fera entre autres a travers la preparation risques, l'adaptation et l'assurance agricole.</p>		
Parties prenantes	Substantiel	Moyen
Coordination/participation des parties prenantes	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Risque que les parties prenantes pertinentes ne soient pas identifiées, ou que la divulgation d'informations, la consultation/coordination avec les parties prenantes et leur adhésion aux objectifs du projet, la réalisation des interventions et la promotion de pratiques environnementales et sociales saines (par exemple avec le gouvernement, les groupes cibles du projet, les organisations de la société civile, les partenaires d'exécution, le secteur privé, y compris les intermédiaires financiers) soient inadéquates/insuffisantes, entraînant des malentendus ou l'opposition des parties prenantes, ou des chevauchements/incohérences entre des partenaires travaillant dans la même zone cible, ce qui peut compromettre l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Renforcement des capacités des opérateurs Mobilisation d'un pool d'expertises spécialisées sur des besoins spécifiques L'approche programme du PSE devrait permettre un meilleur suivi des activités jeunes dans le pays.</p>		
Doléances des parties prenantes	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Risque que le projet comporte des processus de règlement des doléances/plaintes inefficaces (notamment en ce qui concerne les allégations de non-respect des normes du FIDA en matière environnementale, sociale et climatique, de fraude, de corruption ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles), débouchant sur le non-traitement de plaintes de parties prenantes, ce qui peut compromettre l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Renforcement des capacités des opérateurs Mobilisation d'un pool d'expertises spécialisées sur des besoins spécifiques L'approche programme du PSE devrait permettre un meilleur suivi des activités jeunes dans le pays.</p>		